



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**DU 4 NOVEMBRE 2024**

---

Le 4 novembre 2024, à 18h00, les membres du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de Mme Carlotta Gentile Latino, relative au projet de restructuration de l'ensemble immobilier, propriété du groupe SFL, rue Condorcet ;
- question de Mmes Alessia Guardasole Palumbo, Sandra Pezet et Sophie Toporkoff, relative à la tranquillité et à la propreté de la rue de Trévise.

Puis, à 18h30, les membres du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, pour la séance du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, sur convocation adressée le 29 octobre 2024, conformément aux dispositions :

- de la 2<sup>e</sup> partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1<sup>er</sup>, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoïl, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, M. Gilles Fiszenson, M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

Étaient excusés : M. Nicolas Cour (pouvoir donné à M. Alexis Govciyan) et Mme Lorraine Gay (pouvoir donné à M. Jean-Pierre Plagnard).

Sont arrivés en cours de séance : M. Arnaud Ngatcha (arrivée à 18h32), Mme Virginie Mergoil (pouvoir donné à Mme Maud Lelièvre et arrivée à 19h20) et M. Sébastien Dulermo (pouvoir donné à Mme Delphine Bürkli et arrivée à 19h54).

Sont parties en cours de séance : Mme Adeline Guillemain (départ à 19h20 et pouvoir donné à M. Gilles Fiszenson) et Mme Frédérique Dutreuil (départ à 20h30 et pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14.

---

## ORDRE DU JOUR

**1. 09.2024.089** Désignation d'un secrétaire de séance.

*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*

**2. 09.2024.090** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 16 septembre 2024.

*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*

**3. V.09.2024.046** Vœu présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, relatif à la sensibilisation et au renforcement des mesures de contrôle et de sanction en matière de sécurité routière.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

**5. V.09.2024.047** Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, relatif au club de prévention spécialisée Aurore-Siloé.

**6. V.09.2024.048** Vœu déposé par Camille Vizioz-Brami, élue du groupe Paris en commun, relatif à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et au harcèlement de rue dans le 9<sup>e</sup>.

**7. 09.2024.091** Adoption de l'état spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2025.

*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*

**8. 2024.DAC.31** Signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'association International Visual Theatre (9<sup>e</sup>).

*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*

**9. 2024.DU.142** PLU - Révision - Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris.

*Mme Maud Lelièvre rapporteure.*

**10. 2024.DTEC.1** Plan Climat de Paris 2024-2030.

*Mme Maud Lelièvre rapporteure.*

11. Communication sur l'attribution des logements sociaux dans le 9<sup>e</sup> en 2023, par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**12. 2024.DLH.180** Réalisation au 41 rue Pierre Fontaine (9<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par Immobilière 3F-Subvention (91 600 euros).  
*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*

**13. 2024.DLH.234** Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1<sup>re</sup> concession avec la SOREQA et avenant n° 18.  
*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*

**14. 2024.DLH.261** Réalisation au 32 rue de Montholon (9<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (8 PLAI - 6 PLUS) par la RIVP - Subvention (1 377 118 euros).  
*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*

**15. 2024.DLH.262** Réalisation au 24 rue de Provence / 30 rue Le Peletier (9<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (8 PLAI - 5 PLUS) par la RIVP - Subvention (4 262 834 euros).  
*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*

**16. 2024.DLH.322** Location de l'immeuble 7 rue Choron (9<sup>e</sup>) à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique.  
*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*

**17. 2024.DAE.178** Subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions.  
*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*

**18. 2024.DAE.312** Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public.  
*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*

**19. Q.09.2024.042** Question orale déposée par Camille Vizioz-Brami et Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en commun, relative à la vie du gymnase Buffault.

**20. 2024.DAC.455** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Frantisek Kupka au 83 boulevard de Clichy (9<sup>e</sup>).  
*M. Alexis Govciyan rapporteur.*

**21. V.09.2024.049** Vœu présenté par Delphine Bürkli, Alexis Govciyan et l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement, relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Edouard Schneeberg au 43 rue de la Victoire.

**22. V.09.2024.050** Vœu à la Maire de Paris, présenté par Arnaud Ngatcha et Camille Vizioz-Brami pour le groupe Paris en commun, et par Alexis Govciyan au nom de l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement, relatif à une appellation dans l'espace public.

**23. 2024.DEVE.80** Appel à projet jardin partagé jardin relai - Subventions et conventions avec des structures impliquant la contribution citoyenne à participer à la Ville Jardin (146 482 euros).

*M. Sébastien Dulermo rapporteur.*

**24. 2024.DEVE.49** Subvention à Bio Consom'Acteurs (60 000 euros) pour accompagner les gestionnaires de la restauration collective au travers du projet Climat Cantines.

*M. Sébastien Dulermo rapporteur.*

**25. 2024.DASCO.141** Subventions d'investissement (30 124 euros) à 3 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023-2024.

*M. Sébastien Dulermo rapporteur.*

**26. V.09.2024.051** Vœu déposé par Camille Vizioz-Brami, élue du groupe Paris en commun, relatif à l'apprentissage de la langue des signes à l'école primaire dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

**27. Q.09.2024.043** Question orale déposée par Camille Vizioz-Brami et Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en commun, relative à la situation de la cité scolaire Jacques Decour.

28. Communication sur le bilan 2023 des attributions de places dans les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**29. 2024.DFPE.149** Reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant.

*Mme Virginie Mergoil rapporteure.*

**30. 2024.DSOL.97** Subventions (109 200 euros) à douze associations et conventions pour leurs actions d'accès aux droits et d'insertion sociale.

*Mme Virginie Mergoil rapporteure.*

**31. 2024.DAE.76** Conventions et subventions de fonctionnement (109 000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS (2 500 euros).

*Mme Virginie Mergoil rapporteure.*

---

Mme la Maire ouvre à 18h00 la séance du pré-conseil, qui permet à des habitants de s'adresser directement au Conseil. Aucun quorum n'est requis, il n'est procédé à aucun vote et ces débats figurent au procès-verbal de la séance afin de permettre la bonne information de tous.

Mme la Maire donne la parole à Mme Carlotta Gentile Latino pour une question sur le projet de restructuration de l'ensemble immobilier GRDF, propriété du groupe Société foncière lyonnaise (SFL), rue Condorcet.

Mme Carlotta Gentile Latino indique que le permis de construire pour la réhabilitation de l'ensemble immobilier a été délivré. Elle reconnaît que l'intérêt du projet est clair pour l'arrondissement, en termes de commerce, de logement, d'équipements sportifs et de vélo, mais souligne des impacts non négligeables de la surélévation du bâtiment, rue Pétreille, comme la perte de vue et de luminosité dans les bâtiments adjacents. Elle demande l'avis de la Mairie sur ce projet, pourquoi ne pas avoir opté pour un projet de réhabilitation à parité du volume existant, si une analyse des impacts visuels et de perte de valeur immobilière a été menée, si des réunions d'information sont prévues, et quand et comment les nuisances, notamment sonores, liées au chantier seront maîtrisées.

Mme la Maire note l'absence de Mme Maud Lelièvre en charge de ces questions, mais répond qu'elle connaît bien le sujet.

Il y a près de six ans, GRDF a fait part de son intention de quitter Paris, qui était son siège historique. En décembre 2024, GRDF aura libéré entièrement les locaux. Il s'agit d'une parcelle de près de 10 000 m<sup>2</sup>, auparavant propriété de la Ville de Paris. Elle a été cédée au promoteur immobilier Blackstone au moment du renouvellement de concession en 1995, puis à la SFL en 2015. SFL a déposé en août 2023 une demande de permis de construire visant à restructurer et à redévelopper le site. Il est question d'une mixité d'usage qui n'existe pas aujourd'hui, avec des bureaux, des logements et un équipement municipal, sur lequel Mme la Maire s'est beaucoup battue. Les travaux devraient débuter au premier trimestre 2025 pour une livraison attendue au troisième trimestre 2027.

Cette opportunité foncière de 10 000 m<sup>2</sup> est rare dans l'arrondissement, ce qui explique que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement y fasse très attention. De nombreux échanges ont eu lieu avec SFL, au travers de réunions de concertation, à la mairie et sur le site. Le 23 mars 2023, une réunion publique de présentation du projet s'est tenue en présence du maître d'ouvrage et de ses architectes. Ces réunions ont permis de requalifier le projet, puisque les grandes masses sont imposées. Mme la Maire souligne leur volonté d'avoir plus de logements. Un travail conséquent a donc été mené en la matière. Les logements, au départ envisagés rue Pétreille, seront implantés rue du Faubourg Poissonnière. Un bâtiment historique sera dédié aux bureaux et il devrait y avoir un équipement tourné vers le sport rue du Faubourg Poissonnière.

Un certain nombre de remarques a été formulé au cours des différentes réunions de concertation et des réunions de travail avec SFL et la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris, sur l'augmentation souhaitée de la hauteur par le porteur de projet et sur la préservation du voisinage. Mme la Maire évoque également le travail concernant une grande façade, rue Lentonnet. Elle note que chacun a fait un pas l'un vers l'autre. Elle convient que tout n'est pas parfait mais indique qu'un accord a pu être trouvé sur le permis de construire.

Mme la Maire indique avoir émis des recommandations, notamment que le pétitionnaire étudie la possibilité d'accroître la végétalisation de la cour d'honneur du site rue Condorcet. Elle a beaucoup insisté aussi pour qu'une voie piétonne soit ouverte au public entre la rue Pétreille et la rue Condorcet, parce qu'une végétalisation à l'intérieur du site n'est pas suffisante et que les habitants doivent en profiter.

Un travail a été mené pour limiter la surélévation des bâtiments C et D du site rue Condorcet, en tenant compte des inquiétudes quant aux impacts sur les vues et l'ensoleillement pour les bâtiments voisins, notamment rue Péterelle. Il est par ailleurs nécessaire que la surélévation soit conforme au nouveau PLU bioclimatique qui sera voté dans les jours suivants.

Mme la Maire précise que 3 000 m<sup>2</sup> de logements sociaux seront créés, y compris étudiants, qui seront gérés par la RIVP. Il s'agira de 3 000 m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs végétalisés, en particulier la cour d'honneur. Elle rappelle la création d'un équipement à vocation sportive au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment donnant sur la rue du Faubourg Poissonnière. L'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement suivra très attentivement l'avancée du projet. Le permis de construire a été délivré le 16 octobre 2024 par la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris. Mme la Maire annonce l'organisation très prochaine d'une réunion, puisque les travaux seront bientôt mis en œuvre, afin que le maître d'ouvrage puisse présenter aux habitants le calendrier et les mesures pour limiter au minimum les nuisances qui seront forcément importantes. Une adresse de contact sera mise en place pour répondre en temps réel aux questions et aux remarques des habitants.

Mme la Maire souligne l'ampleur de ce chantier, en rappelant que des chantiers similaires ont été réalisés dans un territoire aussi dense que le 9<sup>e</sup> arrondissement. Toutes les bonnes pratiques qui ont pu être mises en place avec d'autres promoteurs immobiliers seront suivies. Mme la Maire informe que l'intégralité du permis de construire est consultable auprès de la Direction de l'urbanisme, et contestable devant le tribunal administratif.

Mme la Maire affirme qu'elle contribue au dialogue constructif entre toutes les personnes concernées. Elle entend les contraintes des uns et les envies des autres. Elle souhaite faire en sorte que ce projet puisse sortir de terre le plus rapidement possible, pour rétablir aussi l'attractivité économique du quartier. Elle rappelle que 3 000 salariés de GRDF quitteront le quartier, ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour les commerces de proximité rue Condorcet, rue de Maubeuge et rue Pierre Semard, qui vivent de cette attractivité et qui doivent être accompagnés. Il s'agit en outre de répondre le mieux possible aux attentes des habitants. Mme la Maire confirme la tenue d'une réunion avant la fin 2024, à la mairie ou sur le site, pour présenter le calendrier des travaux.

Mme la Maire espère que ces éléments rassurent Mme Carlotta Gentile Latino, et réaffirme que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement connaît bien ce sujet.

Mme Carlotta Gentile Latino remercie Mme la Maire qui lui précise qu'il a été convenu avec les promoteurs de ne pas installer une terrasse sur le toit, pour limiter au minimum les nuisances. Mme Carlotta Gentile Latino s'interroge sur la pertinence d'avoir ajouté des étages de bureaux.

Mme la Maire donne la parole à Mme Sandra Pezet, qui intervient également au nom de Mme Alessia Guardasole Palumbo et Mme Sophie Toporkoff, pour une question sur la tranquillité et à la propreté de la rue de Trévise.

Mme Sandra Pezet constate la dégradation des conditions de sécurité et des nuisances rue de Trévisse, en sachant qu'elles habitent toutes trois à des niveaux différents de la rue, ce qui leur offre un panorama complet. Un trafic de drogue s'est développé à partir de 22h00, durant les mois précédents, au niveau d'un café à l'angle de la rue de Trévisse et de la rue Bleue. Un groupe de jeunes alcoolisés s'est installé au niveau des rues Richer et Sainte-Cécile, et invective tous les passants. Des nuisances sonores se développent à l'angle de la rue de Trévisse et de la rue Sainte-Cécile. Certaines familles s'inquiètent de l'avenir de la portion encore fermée de la rue de Trévisse. Elles se demandent si des bars s'y implanteront, en sachant que certains bars ne respectent pas les demandes du voisinage en termes de nuisance sonore et de respect des jauges. Enfin, près d'un véhicule sur cinq, dont des camions, ne s'arrête pas au feu rouge, difficile à voir, entre la rue Richer et la rue de Trévisse. Mme Sandra Pezet demande ce qui est envisagé en la matière.

Mme la Maire la remercie d'avoir interpellé l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement sur ce sujet qui a été mis à l'ordre du jour de la réunion qui se tient tous les lundis à 9h00 avec le commissaire de police et la police municipale. Elle donne la parole à son adjointe en charge des questions de sécurité pour répondre.

Mme Adeline Guillemain confirme que ce point précis a été évoqué avec les polices le matin du 4 novembre. Elle informe que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement a entrepris de nombreuses actions pour embellir et dynamiser la rue de Trévisse et que les efforts se poursuivent avec l'inversion du plan de circulation et la préfiguration d'une zone à trafic limité. L'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement reconnaît que la situation post-explosion et post-Covid a conduit à une certaine tolérance pour les bars et les restaurants qui ont dû supporter d'importantes nuisances liées aux travaux. Cela ne signifie cependant pas que tout est permis. De nombreux gérants ont été convoqués au commissariat pour répondre des débordements constatés. L'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement a rencontré des futurs gérants des locaux des 4 et 6 rue de Trévisse pour les informer qu'ils ne bénéficieront pas de terrasses estivales. L'aménagement entre les rues Richer et Sainte-Cécile est prévu pour 2026, après la fin des travaux du YMCA. À cette occasion, les limites des terrasses seront redéfinies. La Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement travaille en étroite collaboration avec le commissariat central du 9<sup>e</sup> et la division de police municipale pour contrôler ces terrasses. Des établissements ont été verbalisés dans ce quartier, notamment l'établissement Au Taquet à de nombreuses reprises. Un avertissement de la police a été formulé et pourra entraîner un retrait définitif de sa terrasse. En outre, l'établissement Excès a été trois fois verbalisé récemment. L'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement a souligné à plusieurs reprises les différends évoqués, et a demandé un renforcement des patrouilles dans le secteur. Le commissaire indique qu'aucun incident, regroupement hostile ou trafic de drogue, n'a été constaté dans ce secteur.

Mme Sandra Pezet répond qu'ils n'ont pas constaté de regroupements agressifs mais des échanges de drogue entre 22h00 et minuit à travers les vitres.

Mme Adeline Guillemain indique que ces points ont été signalés et que les patrouilles seront multipliées.

Mme la Maire précise que ce fléau ne touche pas uniquement cette rue, ce que confirme Mme Adeline Guillemain qui indique que la police est mobilisée pour déceler des points de trafic.

Mme Adeline Guillemain rappelle qu'il est important de contacter la Police nationale ou municipale si quelque chose est constaté. Tous les appels sont enregistrés et consignés, ce qui est essentiel pour les enquêtes, puisque cela laisse une trace même si les équipages ne sont pas immédiatement disponibles, et permet au commissaire de suivre la situation. Mme Adeline Guillemain assure qu'une attention toute particulière est accordée sur cette rue et ce quartier.

Mme la Maire ajoute qu'ils connaissent les établissements évoqués. Elle répète que la réglementation en vigueur n'est pas suffisamment dissuasive. Elle informe que, s'il a été envisagé de retirer le droit de terrasse à un établissement rue Bleue à la suite de nuisances constatées, seul un avertissement lui a été adressé. Elle précise que ce sont les riverains qui sont en première ligne, qui se plaignent et qui se disent que l'action publique ne sert à rien.

Mme Sandra Pezet répond que certains riverains envisagent de déménager puisque leurs enfants ne peuvent pas dormir.

Mme la Maire ajoute qu'une autre réunion de travail a eu lieu sur ce sujet en septembre 2024. Elle aborde l'angle de la rue de Trévise et de la rue Sainte-Cécile et précise qu'il existe une tolérance qu'elle a souhaitée pour les commerçants du quartier qui avaient subi des dommages dus à l'explosion, dont une période de fermeture durant plusieurs mois, et dus à la pandémie de Covid, et qui avaient besoin d'être aidés. Cette tolérance n'est toutefois pas synonyme de laisser faire. Mme la Maire souligne une nouvelle fois le manque de mesures dissuasives, en rappelant que le commerçant ayant reçu trois amendes les considère simplement comme une taxe supplémentaire compte tenu de son chiffre d'affaires important. Elle affirme que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement est conscient de ces sujets et qu'il ne s'agit pas de laisser faire. Elle rappelle que la période estivale s'est terminée le 1<sup>er</sup> novembre à Paris et que les conditions météo ne sont pas favorables pour rester en extérieur.

Mme la Maire affirme qu'ils seront très attentifs quant au trafic de drogue dont la police et les élus habitant le quartier n'avaient pas connaissance. Elle informe que la Police nationale passera dans cette zone entre 22h00 et minuit pour constater les faits et remonter la filière.

Concernant le carrefour, Mme la Maire indique qu'il s'agit d'apaiser la rue, très étroite, à partager entre les piétons, les vélos et les véhicules ayant besoin d'accéder à ce quartier extrêmement dense. Le plan de circulation est à l'étude.

Mme la Maire évoque le feu rouge dont elle a entendu parler à plusieurs reprises. L'information a été remontée au PC Lutèce, qui s'occupe de la régulation des feux tricolores à Paris. Puisque cette situation n'est pas satisfaisante, les remarques de Mme Sandra Pezet seront remontées une fois de plus pour trouver une solution. Mme la Maire évoque la présence importante des camions dans une rue non adaptée, ce qui entraîne des endommagements de la voirie et constitue surtout un danger pour les piétons et les vélos.

Mme Sandra Pezet précise que de nombreux conducteurs ne voient pas le feu et craint des accidents impliquant des piétons qui traverseraient pourtant au vert.

Mme la Maire affirme que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement sera très vigilant concernant ce quartier qui reprendra petit à petit ses couleurs. Elle informe que les familles peuvent, du 4 novembre à début janvier, réemménager aux 4 et 6 rue de Trévisé, après six ans de procédures et de combats. Des travaux d'embellissement auront ensuite lieu dans cette portion de rue qui sera piétonne, végétalisée et apaisée, au travers d'aménagements de qualité. Mme la Maire ajoute que les commerces de bouche qui s'installeront aux 4 et 6 rue de Trévisé devront prendre conscience de la sensibilité du quartier. Il s'agira d'un aménagement apaisé et végétalisé, plutôt que d'une terrasse géante. Mme la Maire répond que rien n'est confirmé pour le moment concernant le 4 rue de Trévisé, mais qu'il pourra s'agir d'une épicerie ou d'un restaurant. Elle ajoute qu'elle recevra tous les candidats. Mme la Maire informe qu'un restaurant de qualité s'implantera au 6 rue de Trévisé, à la place de l'ancienne boulangerie, dont les exploitants lui paraissent responsables, en sachant que la copropriété a été consultée, y compris concernant les travaux et l'exploitation du lieu. Mme la Maire annonce que les habitants du 13 rue Sainte-Cécile pourront de nouveau y résider courant 2025. Mme la Maire confirme la suspension des travaux concernant le YMCA, en raison d'un bras de fer avec les assurances à la suite d'un incendie qui a eu lieu avant l'été, mais indique que l'aménagement de la portion entre la rue de Trévisé et la rue Richer se poursuivra, en sachant que la portion entre la rue de Richer et la rue Bleue a été réalisée dans la première mandature. Mme la Maire ajoute que le travail sur l'ensemble du quartier, entre Faubourg-Montmartre et Faubourg-Poissonnière, se poursuivra, puisqu'il s'agit d'un très beau quartier de Paris, très animé, très densément peuplé, doté d'une forte attractivité et d'une économie liée au théâtre et au divertissement. Il est nécessaire de trouver le bon équilibre. Alors que certaines personnes ne respectent pas la quiétude des riverains, ce qui n'est pas convenable, l'exécutif continuera à mettre la pression.

Mme la Maire remercie les intervenantes et les habitants présents, en soulignant que leurs questions sont toujours très enrichissantes.

**Mme la Maire ouvre la séance du conseil à 18h30.**

DÉLIBÉRATION 09.2024.089 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Jean-Pierre Plagnard est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024.**

DÉLIBÉRATION 09.2024.090 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 16 SEPTEMBRE 2024.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire informe qu'elle n'a pas reçu de remarques ou d'observations de la part des élus.

**Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 16 septembre 2024 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil).**

Mme la Maire explique que l'ordre du jour traditionnel a été quelque peu modifié afin de permettre à certains adjoints qui siègent aussi dans les conseils d'école du 9<sup>e</sup> arrondissement d'assister aux deux séances. Elle rappelle l'importance qu'elle porte à l'école et à la communauté scolaire de l'arrondissement, et son souhait de voir les élus présents aux conseils d'école. Elle annonce l'arrivée au cours de la séance de M. Sébastien Dulermo et de Mme Virginie Mergoïl, et le départ de Mme Adeline Guillemain pour rejoindre son conseil d'école au 68 rue Marguerite de Rochechouart.

Mme la Maire rappelle que le début du mois de novembre est marqué par le retour des habitants rue de Trévisse, moment extrêmement important. Elle fait part de sentiments mêlés et d'émotions partagées. Elle informe qu'elle a visité la semaine précédente les parties communes des immeubles rénovés. Les emménagements, qui ont commencé le matin même, se poursuivront jusqu'en janvier 2025. Elle adresse une pensée très forte et particulière pour les habitants qui rentrent chez eux, près de six ans plus tard, pour ceux qui ont décidé de reconstruire leur vie ailleurs, ainsi qu'aux familles qui ont perdu un être cher dans l'explosion. Si les immeubles sont aujourd'hui pratiquement neufs, les douleurs physiques et psychiques sont toujours présentes et indélébiles. Mme la Maire adresse ainsi une très forte pensée à celles et ceux qui subissent encore des opérations chirurgicales et garderont des stigmates toute leur vie.

Mme la Maire rend hommage au peuple espagnol, en particulier aux habitants de Valence après les inondations meurtrières.

Mme la Maire adresse ensuite les condoléances de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement à la famille et aux proches de Paul Varry, jeune homme de 27 ans, qui a été inhumé le weekend précédent dans les Hautes-Alpes, décédé avant les vacances d'automne en raison d'une violence routière. Il s'agit d'un accident d'une très grande gravité, puisqu'un automobiliste a roulé sur lui à trois reprises et lui a ôté la vie. Mme la Maire indique que ce drame les a tous interpellés. Elle note la présence de M. Benjamin Delhomme, représentant de l'association Paris en Selle. Paul Varry était un militant engagé dans cette association. Mme la Maire ajoute que les citoyens et les élus parisiens ont vécu avec énormément de douleur cet événement dramatique qui les interpelle. Il s'agit de réfléchir à la manière d'apaiser l'espace public et d'éviter qu'un tel drame ne se reproduise. Mme la Maire affirme que perdre la vie à 27 ans, parce qu'un conducteur excédé lui roule dessus, est totalement insensé.

Les élus se lèvent et respectent une minute de silence en mémoire de Paul Varry.

VŒU V.09.2024.046 - VŒU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RELATIF À LA SENSIBILISATION ET AU RENFORCEMENT DES MESURES DE CONTRÔLE ET DE SANCTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

Mme Maud Lelièvre informe que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement avait l'idée depuis quelque temps de proposer un vœu sur la gestion, le partage et le bon équilibre de l'espace public. Elle constate, avec la multiplication des moyens de transport, que le partage de l'espace public est toujours plus restreint. Elle note également une augmentation du nombre d'usagers qui méconnaissent les règles du Code de la route, une augmentation des conflits entre les différents usagers, ainsi que des tensions accrues et des risques d'accidents, jusqu'au drame évoqué plus tôt et bien d'autres accidents mortels à Paris.

La violence routière est un fait indiscutable. Les conflits d'usage se multiplient, au travers des dépassements dangereux, du non-respect des feux et des priorités, des stationnements gênants, de la suroccupation des trottoirs. Chaque catégorie d'usagers exprime ses frustrations face à l'inattention et aux incivilités des autres, parfois avec violence.

L'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement propose de déployer à Paris une campagne de communication en matière de sécurité routière, sur le modèle de la campagne relative à la voiture menée au niveau national, qui avait abouti à la baisse de la mortalité. Il s'agit de rappeler les règles de circulation et du Code de la route, parfois méconnues des cyclistes et des automobilistes qui ont passé le permis longtemps auparavant. Il s'agit aussi de rappeler les obligations mutuelles et les comportements responsables à adopter afin de favoriser la cohabitation la plus douce possible entre les usagers.

Puisqu'une campagne de communication ne suffit pas, l'idée est également d'appliquer de façon rigoureuse et stricte les règles de circulation et de stationnement pour augmenter les actions de prévention de la police municipale et les sanctions en cas de non-respect des règles, et d'obtenir une régulation plus juste et équilibrée. Ce vœu a pour esprit de contribuer, par la prévention et la coercition, à assurer un espace public mieux partagé, apaisé et sécurisé, dans lequel chaque Parisien pourra se déplacer plus sereinement.

Mme la Maire la remercie et ouvre le débat.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle n'est pas d'accord de considérer l'événement évoqué comme un accident, puisque l'automobiliste a volontairement roulé à plusieurs reprises sur Paul Varry.

Mme la Maire répond qu'elle ne pense pas l'avoir exprimé ainsi, en indiquant au contraire que c'était un drame et que le conducteur avait commis un acte insensé et délibéré.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'elle partage nombre d'éléments du vœu, mais elle trouve qu'il ne va pas assez loin et propose de l'amender. Elle propose que la Maire de Paris, en concertation avec les associations représentantes des piétons et des cyclistes, dédie un lieu d'hommage à toutes les victimes des violences routières. Elle évoque brièvement ses demandes concernant la production et la vente de SUV, en sachant qu'elles ne s'entendront pas sur ce point. Elle propose également que la Maire de Paris s'engage à ne pas abandonner ou à ne repousser aucun projet d'aménagement visant l'amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes, en complément de ce qui est porté dans le vœu. Elle propose en outre de faire en sorte que les architectes des Bâtiments de France, sous l'égide du ministère de la Culture, acceptent la colonisation des pistes cyclables, notamment au niveau des intersections, afin de maximiser la visibilité de l'infrastructure et des cyclistes, et donc d'améliorer leur sécurité. Elle souhaite également que le préfet de Police facilite la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés sur les axes de compétences partagées ou préfectorales, compte tenu de l'existence de difficultés à ce niveau-là. Il s'agit aussi de convenir d'une hauteur minimum des séparateurs de 12 cm.

Mme Frédérique Dutreuil souhaite aussi que le préfet de Police garantisse l'accueil de la parole des victimes de violences routières dans les commissariats de la ville et facilite les dépôts de plaintes, que la Ville et la Préfecture assurent effectivement leur rôle respectif de police de circulation, en s'inquiétant en priorité de protéger les personnes les plus vulnérables dans la rue, à savoir les piétons et les cyclistes, et qu'un état des priorités d'action et des verbalisations par type de contravention soit communiqué à l'occasion de la prochaine réunion de la troisième commission, afin de constater ce qui est fait de manière effective. Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle approuve la proposition d'une campagne massive d'information autour de la sécurité routière, en proposant de mentionner en outre le respect du Code de la rue. Elle propose également que la Ville de Paris, en lien avec les associations de piétons et de cyclistes, contribue au groupe de travail sur les violences motorisées, lancé par le ministre des Transports, en proposant notamment de renforcer l'apprentissage de la cohabitation entre modes motorisés et modes doux, et en lançant une enquête de victimisation des usagers de la route, pour compléter les données annuelles de l'accidentologie.

Mme la Maire la remercie et propose de poursuivre le débat.

M. Pierre Maurin annonce qu'il approuve le vœu, consistant globalement à améliorer la sécurité routière et sensibiliser davantage les citoyens et les enfants dès le plus jeune âge. Il affirme qu'ils ont tous été très touchés par la mort du jeune homme et considère que le vœu va dans le bon sens, en transcendant les clivages politiques.

Mme la Maire le remercie.

Mme Adeline Guillemain ajoute que la police municipale est mobilisée sur ce sujet au quotidien pour faire de la verbalisation mais aussi de la prévention. Une journée d'action est prévue mercredi 6 novembre avec la division de la police municipale, dédiée au respect du Code de la route. Il s'agira de se mettre à des endroits très précis pendant plusieurs heures sur des axes sensibles (rue Cadet, rue La Fayette, rue de Maubeuge, boulevard de Clichy) pour faire de la pédagogie auprès des deux-roues, sensibiliser tous les usagers et réduire les nuisances.

Mme la Maire ajoute qu'ils ont demandé à la division du 9<sup>e</sup> arrondissement de travailler sur les questions de sécurité routière, cela faisant partie de leurs prérogatives, dont les incivilités. Elle estime que cette journée du 6 novembre sera importante, en précisant qu'ils seront également présents les jours suivants.

M. Arnaud Ngatcha remercie Mme Adeline Guillemain d'avoir relevé l'action de la police municipale avec laquelle elle travaille avec sérieux et compétence. Il informe qu'un poste d'apprenti d'une durée de trois ans a été accordé à l'association. Arrivé en août 2024, il constitue un renfort partiel de l'équipe en attendant de combler le poste d'éducateur vacant et le congé parental en cours. M. Arnaud Ngatcha annonce qu'il votera le vœu, non amendé.

Mme la Maire précise qu'il était important pour l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement, après ce drame intervenu fin octobre, de discuter sereinement de ce sujet et de trouver des solutions pour que cela ne se reproduise jamais, cette violence routière étant intolérable.

Mme Maud Lelièvre indique que l'association Paris en Selle, qui a eu des échanges avec la Maire de Paris, aurait bénéficié d'un pré-accord concernant un lieu, en soulignant l'absence d'information directe à ce sujet. Elle propose donc de ne pas retenir ce point.

Mme Maud Lelièvre propose d'ajouter la mention du Code de la rue, en précisant que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement demande de façon répétée d'avancer sur ce sujet qui fait partie de la prévention en direction des différents usagers. Elle rappelle qu'un vœu a été déposé au Conseil de Paris en juillet 2023 pour demander une accélération, et annonce qu'une première réunion devrait avoir lieu le 6 novembre sur le Code de la rue.

Mme Maud Lelièvre propose de rappeler l'accueil du commissariat, pour donner de la visibilité à chacun, et d'ajouter le point sur la visibilisation des pistes cyclables, en particulier celles qui ne peuvent pas faire l'objet de séparateurs pour des raisons de traversée ou de croisement.

M. Arnaud Ngatcha informe que M. David Belliard, Adjoint à la Maire de Paris, travaille sur le Code de la rue, et annonce qu'il approuve les amendements.

Mme Frédérique Dutreuil répond qu'elle pourra retirer l'amendement concernant le lieu. Elle ajoute que tous les amendements, y compris celui s'agissant du Code de la rue, sont déposés en concertation avec M. David Belliard.

Mme la Maire souligne que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement est proactif en matière d'aménagement des pistes cyclables, qu'il s'agit, après celles du boulevard Haussmann et de la rue de Châteaudun, de réaliser dans les meilleurs délais boulevard des Italiens. Elle regrette que ces réalisations, prévues aux alentours des Jeux olympiques, aient été reportées. Elle souligne l'absolue nécessité de ces aménagements sur le boulevard des Italiens, le boulevard des Capucines et le boulevard de la Madeleine, qui sont des axes très fréquentés, et dans des rues plus petites telles que la rue Victor Massé et la rue Condorcet. Mme la Maire affirme qu'elle milite pour réaliser ces travaux le plus rapidement possible.

Mme la Maire met le vœu amendé aux voix.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;*

**Est amendé par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :**

*Considérant que depuis plusieurs années, l'espace public parisien connaît une transformation profonde avec le développement croissant des mobilités douces, notamment l'usage du vélo ;*

*Considérant que cette évolution, bénéfique à bien des égards, a également engendré de nouvelles formes de cohabitation, marquées par des conflits d'usage ;*

*Considérant qu'aujourd'hui, une véritable anarchie règne dans les rues : piétons, cyclistes et automobilistes se partagent difficilement l'espace, au détriment de la sécurité de tous ;*

*Considérant que cette situation a récemment culminé avec le décès tragique de Paul, un jeune homme victime de violences routières, drame ayant ému toute la ville et souligné l'urgence d'agir pour renforcer la prévention des risques routiers ;*

*Considérant qu'après les Jeux olympiques et paralympiques (JOP), de nombreux travaux de réaménagement urbain et de pistes cyclables ont été interrompus, laissant des axes majeurs comme le boulevard des Italiens, le boulevard de la Madeleine, le boulevard Friedland, et l'avenue de l'Opéra, entre autres, sans aménagement sécurisé pour les cyclistes et les piétons ;*

*Considérant qu'il est impératif de protéger les plus vulnérables dans l'espace public, en accélérant le déploiement de pistes cyclables sécurisées, en sécurisant les espaces piétons et en supprimant les zones de conflit routier dans toute la ville de Paris ;*

*Considérant que le respect du Code de la route, la vigilance partagée, la courtoisie et la sécurité doivent être rappelés avec force et clarté à tous les usagers ;*

*Considérant que depuis sa création, la Sécurité routière, de par ses actions et nombreuses campagnes de sensibilisation, a permis de réduire la mortalité sur les routes en France, passant en 2021 à 2 947 décès contre 18 034 en 1972 ;*

*Considérant que la Ville de Paris dispose des pouvoirs de régulation de la circulation et du stationnement, mais que leur application par une police de circulation municipale efficace est indispensable pour assurer la sécurité routière ;*

*Considérant que la prévention routière doit être accompagnée de mesures de dissuasion et de sanctions, afin de rappeler fermement les règles de bonne conduite à tous les usagers de l'espace public ;*

*Considérant qu'une sensibilisation précoce aux enjeux de sécurité routière, dès l'école, est essentielle pour éduquer les jeunes Parisiens aux risques mais aussi aux comportements respectueux et responsables sur l'espace public ;*

*Considérant qu'il est de notre devoir de faire de Paris une ville plus sûre, plus respectueuse de ses citoyens et plus responsable face aux tensions croissantes sur l'espace public ;*

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, émettent le vœu que la Maire de Paris :**

- **lance une campagne de sécurité routière pour sensibiliser et éduquer les usagers aux bonnes pratiques de la prévention routière en rappelant les règles de sécurité, les obligations mutuelles et les comportements responsables à adopter pour éviter les accidents ;**

- **intègre un programme de sensibilisation à la sécurité routière dans les établissements scolaires, dans le cadre du périscolaire, afin d'encourager chez les plus jeunes une compréhension des enjeux de cohabitation et de respect des règles de circulation pour la sécurité de tous ;**
- **engage des actions fermes pour le déploiement de pistes cyclables sécurisées sur l'ensemble de Paris, en priorisant les axes tels que le boulevard des Italiens, le boulevard des Capucines le boulevard de la Madeleine, l'avenue de Friedland et l'avenue de l'Opéra ;**
- **assure une application rigoureuse des règles de circulation et de stationnement par une police de circulation municipale renforcée et dédiée, en veillant à ce que la prévention soit accompagnée de mesures de sanction lorsque nécessaire ;**
- **fasse appliquer et respecter le Code de la rue pour renforcer la protection des usagers vulnérables, en donnant la priorité aux piétons et aux cyclistes ;**
- **mette en place un partenariat avec la préfecture de Police pour améliorer l'accueil des victimes d'accidents de la route dans les commissariats parisiens, en garantissant une prise en charge et un accompagnement adapté ;**
- **renforce le travail de signalétique et d'identification des pistes cyclables à Paris en lançant des études pour évaluer l'efficacité de la signalétique existante, avec l'objectif d'améliorer la visibilité et la lisibilité des aménagements pour les cyclistes et les autres usagers de la voie publique.**

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ ET LA PROPRETÉ.

Mme la Maire passe la parole à son adjointe pour présenter le rapport mensuel sur la sécurité.

Mme Adeline Guillemain informe que la saison 2024 des terrasses estivales s'est achevée le 31 octobre, marquant six mois d'activités intenses. La majorité des cafés, bars et restaurants de l'arrondissement a respecté les règles convenues avec la Mairie pour garantir le bon déroulement de leurs installations. Cependant, une minorité d'établissements a continué à poser des problèmes, notamment par des débordements de terrasses et des nuisances sonores qui ont perturbé la tranquillité de certains quartiers. Ces préoccupations ont été soulevées lors de la dernière commission de régulation des débits de boisson, le 16 septembre. Cette instance, créée à l'initiative de Mme la Maire, a pour but de traiter de manière assez pragmatique les situations sensibles en associant les différents services municipaux ainsi que la préfecture de Police et les représentants des syndicats de la profession. Ce cadre collaboratif permet d'agir de façon concrète pour garantir la bonne application de la réglementation et renforcer la tranquillité publique. À la suite de cette réunion et à la demande de Mme la Maire, la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris a adressé des avertissements aux établissements ayant accumulé plusieurs verbalisations. Ces courriers rappellent aux gérants leurs obligations concernant l'occupation de l'espace public, tout en les mettant en garde contre les risques de retrait temporaire de leurs terrasses en cas de récidive. Mme la Maire réunira les collectifs de riverains au mois de novembre pour dresser un bilan de cette saison écoulée et préparer la prochaine.

Cette consultation vise à trouver un équilibre entre la vitalité du quartier et la qualité de vie des habitants. Dans cette optique d'échange constructif, le 11 octobre, Mme Adeline Guillemain a eu l'occasion de rencontrer des habitants de la rue de Maubeuge, inquiets des nuisances causées par un bar restaurant. Lors de cette réunion, en présence des représentants de l'unité de police administrative (UPA) du commissariat central et des agents de la police municipale, les riverains ont exprimé leurs préoccupations concernant les débordements de terrasse et le tapage sonore. Suite à cette rencontre, la surveillance de cet établissement a été renforcée par une intensification des contrôles, garantissant ainsi le respect des règles d'occupation de l'espace public et des réglementations en matière de nuisances sonores. Les riverains ont été encouragés à signaler tout trouble aux services de police, via le 17 et le 3975 pour la police municipale.

Mme Adeline Guillemain informe en outre que le 17 octobre, une réunion du Groupe de partenariat opérationnel (GPO) s'est tenue au commissariat central pour faire le point sur la sécurité de la rue de la Tour des Dames. Ce rendez-vous, qui a rassemblé le commissaire central, les représentants de Paris Habitat et la division de la police municipale, ainsi que des membres du collectif de riverains et des représentants de la mairie, a permis de constater une amélioration notable et une « grande accalmie » pour ce qui concerne cette rue. Toutefois, Mme Adeline Guillemain note avec inquiétude que ces rassemblements semblent s'être déplacés vers la rue Catherine de La Rochefoucauld et la rue Henner, où des habitants ont constaté de nouvelles présences d'individus, où des armes blanches ont été retrouvées et où des individus ont été interpellés pour consommation de stupéfiants. Pour répondre à ces défis majeurs, de nombreuses actions ont été mises en place. La société Indigo a sécurisé les derniers étages du parking Blanche-Pigalle pour prévenir les intrusions, initiative saluée par le commissariat. De plus, Paris Habitat a renforcé la sécurité des caves de la résidence des 8, 10 et 12 rue de la Tour des Dames, et deux caméras seront prochainement installées pour surveiller les parties communes. L'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement suit attentivement l'évolution de la situation dans ce quartier.

Pour ce qui concerne l'établissement Soho House, Mme Adeline Guillemain indique que Mme la Maire a demandé à la Préfecture un arrêté anti-rassemblement suite aux nombreuses nuisances engendrées par la présence d'individus tout au long de la nuit devant l'entrée du club semi-privé, à propos duquel l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement est mobilisé depuis plusieurs années et dont les gérants visiblement sont quelque peu récalcitrants à faire respecter la tranquillité publique.

Mme la Maire précise que cette demande a été adressée au cabinet du Préfet et formulée auprès du commissaire qui a donné un avis favorable. Cette initiative sera un moyen de dissuasion pour que le calme revienne.

Mme Adeline Guillemain évoque brièvement la journée dédiée au respect du Code de la route. La police municipale est particulièrement mobilisée sur ce sujet et l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement travaille conjointement avec elle pour lui indiquer les points les plus problématiques et préoccupants dans l'arrondissement.

Pour ce qui concerne la police municipale, Mme Adeline Guillemain informe que, fin octobre, Mme Isabelle Pacini-Daoud a organisé un moment convivial pour remercier ses agents de leur implication pendant les Jeux olympiques.

L'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement souligne une nouvelle fois le dévouement et l'exemplarité de cette division qui, au quotidien, donne beaucoup de satisfaction par sa présence et sa connaissance du terrain, qui s'affine depuis qu'elle a été mise en place, près de trois ans auparavant.

Mme la Maire la remercie et donne la parole à Mme Frédérique Dutreuil qui indique avoir eu connaissance d'informations et de vidéos relatives à un trafic de drogue rue Chaptal, en reconnaissant que les trafiquants peuvent se déplacer.

Mme la Maire répond que le point de vigilance actuel concerne la rue Henner et la rue Chaptal.

Mme Frédérique Dutreuil ajoute que la vente de drogue est en cours à cet endroit depuis plusieurs mois.

Mme Adeline Guillemain répond que des interventions ont eu lieu. Elle recommande de distinguer la vente et la consommation de drogue, en notant que de jeunes consommateurs se trouvent souvent dans les rues de la Tour des Dames, Marguerite de Rochechouart, Chaptal et Henner, et se déplacent puisqu'ils sont poursuivis par la police.

Mme la Maire donne la parole à Mme Camille Vizioz-Brami qui demande si des signalements ont été reçus concernant la rue Frochot.

Mme la Maire répond que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement en avait reçu, mais pas récemment.

Mme la Maire redonne la parole à son adjointe pour présenter le rapport mensuel sur la propreté, sujet central dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Adeline Guillemain informe des actions en cours pour garantir un cadre de vie toujours plus agréable pour les habitants et les commerçants. Plusieurs opérations de Grandes lessives ont été menées récemment dans des rues clés de l'arrondissement : rue La Fayette le 29 octobre, rue Jean-Baptiste Pigalle et place Pigalle le 15 octobre, et rue de Clichy le 1<sup>er</sup> octobre. Ces actions de nettoyage intensif à l'échelle d'une rue, essentielles pour maintenir la propreté, illustrent la volonté de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement d'agir au quotidien et d'encourager chacun à adopter les bons gestes pour améliorer le cadre de vie de tous.

En ce qui concerne la rue de Trévise dont les immeubles sinistrés par l'explosion du 12 janvier 2019 viennent d'achever leur réhabilitation, un point a été fait le 24 octobre avec la DPE pour organiser la remise en propreté après le départ des entreprises de travaux le 31 octobre. Les collectes et les opérations de nettoyage reprendront leur rythme habituel à compter du 4 novembre, date du retour des premiers habitants dans leur logement.

Mme Adeline Guillemain ajoute que la Mairie du 9<sup>e</sup> a lancé un projet de maillage pour l'installation de points d'apport volontaire des déchets alimentaires dans l'arrondissement. Une réunion s'est tenue le 18 octobre à ce sujet.

Ces points, essentiels pour réduire le gaspillage alimentaire, seront principalement situés près des marchés alimentaires. Mais l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement explore également des solutions innovantes, comme le trilib', pour s'aligner sur la loi anti-gaspillage. Mme Adeline Guillemain remercie les équipes pour leur engagement dans ce projet.

En matière de gestion budgétaire, l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement a pris des mesures pour améliorer le suivi de l'enveloppe souple. Il a demandé à la Direction de la propreté d'obtenir le bilan trimestriel pour le 9<sup>e</sup> arrondissement de l'utilisation de cette enveloppe. Il explore également la possibilité de recevoir un bilan mensuel pour un meilleur suivi de ses actions.

Mme Adeline Guillemain aborde ensuite quelques points divers qui touchent leur quotidien. Une étude sera prochainement menée sur la colonne à verre de la place Enesco et son taux de remplissage pour en apprécier ou revoir le rythme des collectes. Concernant les présentations de bacs en dehors des horaires de collecte, après une phase de sensibilisation, les rondes coordonnées avec la DPMP reprendront pour verbaliser ces comportements. Une réunion est prévue en novembre au sujet de la propreté et des nuisances rencontrées rue de Montyon, en lien toujours avec la police municipale, la DU, le commissariat et la DPE. Ces efforts concertés reflètent l'engagement de la Mairie du 9<sup>e</sup> pour un arrondissement toujours plus propre et plus agréable à vivre. Mme Adeline Guillemain remercie toutes les équipes de la DPE pour leur engagement.

Mme la Maire remercie Mme Adeline Guillemain et les équipes de la DPE pour leur réactivité, les points difficiles étant pris davantage en compte et plus rapidement.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention.

VŒU V.09.2024.047 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RELATIF AU CLUB DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE AURORE-SILOÉ.

Mme Adeline Guillemain indique que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement connaît très bien le club Aurore-Siloé, situé au 17 rue Victor Massé, qui fait un travail remarquable et qui est reconnu dans tout l'arrondissement. Compte tenu de l'absence d'éducateurs dans la rue de la Tour des Dames, la Mairie du 9<sup>e</sup> souhaite renforcer les effectifs de ce club pour lui permettre de couvrir plus efficacement le secteur, en particulier les zones plus sensibles où il existe un besoin de professionnels pour entrer en contact avec les jeunes, en plus des policiers municipaux qui font de la prévention, mais qui ne sont pas forcément les meilleurs acteurs en la matière.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'un vrai sujet et souligne le besoin de ces clubs de médiation et de leurs médiateurs sur le terrain, en plus de la Police nationale, pour aller à la rencontre des jeunes qui se livrent à des trafics et apporter une réponse globale, rue Chaptal, rue Henner et rue de Trévis.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met le vœu aux voix.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est adopté par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :**

*Considérant que le club de prévention spécialisée Aurore-Siloé, situé 17 rue Victor Massé, est un acteur clé dans la prévention des comportements à risque et la réinsertion sociale des jeunes du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Considérant que dans le cadre de la convention de prévention spécialisée 2023-2026, votée par le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement et le Conseil de Paris en novembre 2022, le secteur d'intervention de cette structure a été étendu aux rues de la Tour des Dames, Bergère, Sainte-Cécile, ainsi qu'à la cité et au passage Bergère ;*

*Considérant que malgré l'extension de ce périmètre d'intervention, les effectifs du club de prévention spécialisée Aurore-Siloé sont restés identiques à ceux de la précédente convention, avec 5 équivalents temps plein (ETP) dont 4 éducateurs spécialisés pour couvrir un arrondissement qui compte 60 000 habitants et 300 000 visiteurs/jour ;*

*Considérant que la rue de la Tour des Dames, incluse dans les nouveaux secteurs d'intervention de Siloé, fait face à une aggravation des problèmes de nuisances sonores, d'incivilités, de cambriolages, d'agressions et de rixes, comme en témoignent les habitants du quartier réunis en collectif ainsi que les faits récents de délinquance ;*

*Considérant que cette problématique fait l'objet d'un Groupe de partenariats opérationnels (GPO) mis en place à la demande de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement par le Commissariat central du 9<sup>e</sup> arrondissement depuis mars 2022, en lien avec la Direction de la police municipale et de la prévention (DPMP) de la Ville de Paris, la Ligue de l'enseignement, le bailleur Paris Habitat, le club de prévention spécialisée Aurore-Siloé, l'association locale Mosaïques9, ainsi que le collectif Tour des Dames ;*

*Considérant que ces difficultés, en dépit du renforcement des patrouilles par le Commissariat central du 9<sup>e</sup> arrondissement et la Division de police municipale, nécessitent une présence socio-éducative renforcée sur le terrain pour accompagner les jeunes et prévenir de nouvelles dégradations du climat de sécurité ;*

*Considérant que les premiers résultats des actions déjà engagées par les éducateurs d'Aurore-Siloé sont très encourageants bien que limités faute de moyens suffisants ;*

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que :**

- **la Maire de Paris renforce les moyens du club de prévention spécialisée Aurore-Siloé, en augmentant les effectifs d'éducateurs afin de permettre à cette structure de couvrir efficacement l'ensemble de son secteur et en particulier les zones nouvellement intégrées comme la rue de la Tour des Dames où les besoins sont particulièrement criants.**

VŒU V.09.2024.048 - VŒU DÉPOSÉ PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, ÉLUE DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES ET AU HARCÈLEMENT DE RUE DANS LE 9<sup>E</sup>.

Mme Camille Vizioz-Brami rappelle quelques chiffres alarmants, avant la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre 2024. Plus de 11 000 outrages sexistes ont été enregistrés depuis 2018. Les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes sont en hausse constante, concernant à Paris environ 47 % de la population, soit presque une personne sur deux. En outre, 68 % des Franciliennes âgées de 20 à 25 ans déclarent avoir au moins été victimes d'un fait de violence ou de harcèlement de rue ou dans l'espace public. Mme Camille Vizioz-Brami rappelle qu'à Paris, les femmes représentent 53 % de la population. Elle souhaite augmenter les moyens localement pour pouvoir lutter activement contre cela, en améliorant l'action de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Camille Vizioz-Brami évoque l'initiative, relayée par la presse, d'un citoyen de Caen, prothésiste dentaire, qui a eu la bonne idée de réaliser, sur son temps libre, des sifflets très puissants grâce à une imprimante 3D, de 3 sur 1 cm, pouvant être glissés dans une poche. Mme Camille Vizioz-Brami souhaite que le 9<sup>e</sup> arrondissement mette ces sifflets à disposition de la population, en précisant que certaines entreprises de l'arrondissement spécialisées dans l'impression 3D seront ravies de fabriquer ces objets.

Mme Camille Vizioz-Brami explique que ce vœu a pour objet d'alerter et de trouver une solution, bien qu'imparfaite. Elle estime qu'il s'agit d'une façon de briser le silence qui est souvent ce qui est le plus redouté. Les personnes seules dans une rue, qui rentrent un peu tard et qui ont un sentiment de peur, pourront utiliser ce sifflet dont l'effet pourrait être dissuasif.

Mme Camille Vizioz-Brami demande en outre à Mme la Maire de faire un point sur les actions locales de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement, réalisées ou prévues, en prévision de la journée du 25 novembre.

Mme la Maire la remercie et passe la parole à son adjointe en charge de la sécurité pour répondre.

Mme Adeline Guillemain remercie Mme Camille Vizioz-Brami pour son vœu qui est l'occasion de rappeler les actions que la Mairie du 9<sup>e</sup> conduit depuis plusieurs années. Elle propose de lui répondre, en estimant que le vœu est en partie exaucé.

Pour ce qui concerne la communication et la visibilité, les éléments d'information et de sensibilisation aux violences faites aux femmes sont d'ores et déjà bien présents sur le site de la Mairie du 9<sup>e</sup>. La page dédiée intitulée « Arrêtons les violences », qui est actuellement à la une sur la page d'accueil, se fonde sur des sources gouvernementales, élargissant le propos au-delà du cadre municipal. La division territoriale de la police municipale du 9<sup>e</sup> organise plusieurs actions récurrentes autour des dates symboliques, comme le 8 mars, le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, ainsi que le mois des fiertés. À cette occasion, des flyers sont distribués et des points-totems sont mis en place.

Parmi les supports distribués, il s'agit du violentomètre, du respectomètre et du flyer « Ma jupe n'est pas une invitation ». Le 25 novembre 2024, la DT9 prévoit de réitérer l'action de distribution de flyers à la sortie des stations de métro, ainsi que la mise en place de totems d'informations. Cette démarche permet d'offrir une information de proximité et de rappeler à la population les gestes de respect et de solidarité.

Les agents de la police municipale du 9<sup>e</sup> sont formés à la gestion de l'outrage sexiste et savent intervenir en conséquence. Les applications nationales comme Umay, The Sorority ou Angel, permettent aux femmes de localiser des safe places dans l'arrondissement, dont les Monoprix et les pharmacies, qui sont partenaires de ce dispositif. La Mairie du 9<sup>e</sup> est référencée comme safe place par l'application Umay, pour toute personne en situation de danger, comme l'association Flag pour les personnes LGBTQIA+.

Concernant la sensibilisation au harcèlement dès le plus jeune âge, dans le cadre d'une démarche de prévention, début décembre, tous les élèves de CM1 du 9<sup>e</sup> arrondissement participeront à un atelier immersif de théâtre autour de la lutte contre le harcèlement sexuel et sexiste ainsi que le harcèlement scolaire. Cette action, menée depuis trois ans, permet aux enfants de prendre conscience des comportements inappropriés et d'acquérir les bons réflexes de manière interactive et ludique.

La Mairie du 9<sup>e</sup> organisera plusieurs événements autour du 25 novembre. Le 28 novembre, un Café des associations se tiendra à la Maison de la vie associative et citoyenne de 10h00 à midi. Les associations engagées dans le soutien aux femmes victimes de violences ainsi que la CAF proposeront des stands de sensibilisation. En outre, une intervention du Centre d'information sur le droit des femmes et des familles sera consacrée aux violences conjugales touchant les seniors. Le 29 novembre, un atelier intitulé « Violences, et si on posait la question ? » sera organisé par le centre Bravo à destination des acteurs sociaux de l'arrondissement. Cet atelier sera animé par Mme Lisa Hyacinthe, référente nationale pour les violences faites aux femmes, avec la participation du CHU Fromentin.

Concernant la proposition de distribution de sifflets anti-relou, l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement partage l'intérêt pour cette initiative. Il a pris connaissance des efforts de M. Quentin Duteuil, qui fabrique ces sifflets de manière artisanale avec une imprimante 3D, et a d'ores et déjà pris contact avec lui pour envisager une production locale plus écologique et solidaire que celle d'articles importés. L'étude de faisabilité est en cours et une sensibilisation préalable au bon usage de cet outil est nécessaire pour éviter les abus sur la voie publique.

Mme Adeline Guillemain informe par ailleurs que, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, les procédures liées aux violences conjugales et intrafamiliales sont confiées à la brigade locale de protection de la famille, située dans les locaux du service d'accueil et d'investigation du commissariat de proximité, rue de Parme. Cette équipe, constituée de cinq policières, toutes remarquables pour leur dévouement, se consacre avec une grande rigueur à la prise en charge des victimes et à la gestion de ces situations complexes. Mme la Maire leur a rendu hommage à de nombreuses reprises, notamment lors de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Cette brigade est régulièrement associée aux réunions de coordination avec les centres d'hébergement d'urgence de l'arrondissement pour renforcer les synergies locales en faveur des femmes victimes de violences. Ces collaborations soulignent la dynamique collective engagée dans le 9<sup>e</sup> pour lutter contre les violences faites aux femmes, à la fois par l'action municipale et grâce aux efforts de la brigade locale de protection de la famille et des associations partenaires.

Mme Adeline Guillemain estime que les nombreuses actions de sensibilisation, de formation et de prévention déjà mises en place dans le 9<sup>e</sup>, montrent que les objectifs de ce vœu sont satisfaits. C'est pourquoi elle propose de retirer le vœu ou, à défaut, d'inviter des élus à s'abstenir lors du vote.

Mme la Maire donne la parole à Mme Frédérique Dutreuil qui remercie Mme Camille Vizioz-Brami d'avoir déposé ce vœu et indique que l'idée d'une expérimentation est très intéressante. Mme Frédérique Dutreuil propose toutefois de mener l'expérimentation à l'échelle de Paris, avec la préfecture de Police en charge d'assurer la tranquillité publique, puisque les compétences de police de la Maire de Paris sont limitées, ce qu'elle regrette, afin de voir si cela produit un effet dissuasif. En termes de financement, elle indique que les collectivités n'ont pas à financer ce projet, même si le coût est limité par l'impression 3D.

Mme la Maire donne la parole à M. Pierre Maurin pour qui l'idée de cette expérimentation est très bonne. M. Pierre Maurin propose quant à lui de soumettre un vœu portant uniquement sur cette expérimentation dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, pour lui permettre d'être à la pointe. En cas de succès dans l'arrondissement, le projet pourra être déployé à l'échelle de Paris. M. Pierre Maurin précise que les autres actions évoquées ont été mises en place et que la Mairie de Paris est aussi très sensibilisée sur ce point. Il annonce qu'il s'abstiendra si sa proposition n'est pas retenue.

Mme la Maire indique avoir découvert avec intérêt cette initiative trois semaines auparavant. Elle annonce qu'elle partage l'opinion de commencer par une expérimentation à l'échelle du territoire du 9<sup>e</sup> arrondissement, en sachant que cet outil novateur sera ensuite transmis à toutes les personnes, même celles qui n'habitent pas l'arrondissement. Elle ajoute que cela peut être très facilement dupliqué ailleurs. Mme la Maire explique que, s'il s'agit d'attendre l'examen de ce projet par la Ville et l'État, il se passera dix ans, alors qu'il est plus facile et moins contraignant à l'échelle d'un arrondissement de mettre tout le monde autour de la table, même si cela n'est pas suffisant. Elle rappelle qu'un certain nombre d'expérimentations ont été menées dans l'arrondissement avant d'être dupliquées ailleurs dans les dix dernières années. Elle rejette l'idée de faire une belle campagne de communication pour se faire plaisir, mais qui n'aboutira à rien sur le terrain.

Mme la Maire propose à Mme Camille Vizioz-Brami de répondre aux intervenants, qu'elle remercie.

Mme Camille Vizioz-Brami explique qu'en tant qu'élue locale, elle a pensé qu'une expérimentation dans le 9<sup>e</sup> arrondissement aurait du sens. Elle rappelle que le coût de revient du sifflet est de 1 euro et estime qu'il est possible de faire mieux. Au-delà du coût, elle pense que les femmes et les hommes de l'arrondissement seraient prêts à jouer le jeu, tout en évoquant l'idée de constituer et de participer à un groupe de travail avec les associations concernées.

Mme Camille Vizioz-Brami annonce que son vœu portera sur l'expérimentation dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, en espérant qu'elle intéressera Mme Hélène Bidard et qu'elle sera portée au Conseil de Paris qui pourra la décliner dans les différentes mairies d'arrondissement. Elle précise à M. Pierre Maurin qu'elle supprime les autres points évoqués initialement dans le vœu, qui étaient des éléments de communication et de rappel, l'important étant la distribution du sifflet anti-relou.

Mme la Maire met le vœu amendé aux voix.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est amendé par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) le vœu suivant :**

*Considérant que le 25 novembre prochain est la journée choisie par l'Organisation des Nations unies (ONU) comme Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes depuis 1999. Lors de cette journée, des opérations de sensibilisation sont menées par les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales pour lutter contre la violence à l'égard des femmes ;*

*Considérant que près de 11 300 outrages sexistes ont été enregistrés depuis la loi de 2018. Le harcèlement de rue est en hausse constante mais à un rythme plus modéré ces deux dernières années (respectivement + 21 % et + 19 % en 2022 et 2023, contre + 63 % en 2021) ;*

*Considérant que sur le périmètre restreint de la Police nationale, les actes sont commis majoritairement à Paris (47 %) ou dans les villes de plus de 200 000 habitants (27 %), pour 14 % dans les transports en commun ;*

*Considérant que 68 % des Franciliennes âgées de 20 à 25 ans déclarent au moins un fait de violence ou de harcèlement sexiste ou sexuel dans les espaces publics ;*

*Considérant que dans notre ville de Paris, les femmes représentent 53 % de la population, des inégalités se manifestent encore dans tous les aspects de la vie courante ;*

*Considérant la nécessité d'une réponse municipale efficace, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF), créé en 2014, est essentiel. Il vise à améliorer la visibilité des violences, établir des diagnostics locaux et renforcer les politiques de protection à Paris. Chaque année, l'OPVF présente un bilan de ses actions et un état des lieux chiffré des violences, soulignant l'importance d'une politique active contre ce fléau ;*

*Considérant qu'un dispositif peu onéreux existe et pourrait être mis en place pour les femmes de l'arrondissement, comme le sifflet « repousse relou » distribué dans la ville de Caen ;*

**Sur proposition de Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, et Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement, le conseil d'arrondissement émet le vœu :**

- **qu'une expérimentation soit faite dans le 9<sup>e</sup> avec la distribution de sifflets « anti relou » ;**

Mme la Maire salue Mme Adeline Guillemain, qui quitte le conseil d'arrondissement pour assister à son conseil d'école, et l'arrivée de Mme Virginie Mergoil, qui arrive de son conseil d'école.

DÉLIBÉRATION 09.2024.091 - ADOPTION DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2025.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire indique que l'adoption de l'état spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2025 est un exercice important et habituel à cette période de l'année. Elle rappelle qu'une note très détaillée a été communiquée aux élus. Le budget primitif a été travaillé avec le Directeur général des services, M. Sébastien Leparlier, et son équipe, ainsi qu'avec le cabinet dirigé par Mme Charlotte Deliry, en lien étroit avec la DFA qu'elle remercie pour le long travail et le dialogue constructif, pendant plusieurs semaines, aboutissant au document présenté. Ce dernier, bien qu'imparfait, reprend un certain nombre de leurs propositions et est plus acceptable que celui de 2023, à propos duquel les élus avaient été obligés pour la première fois de s'abstenir, compte tenu d'un certain nombre d'éléments paraissant insincères dans le budget primitif.

Le budget primitif pour l'année 2025 est en baisse de 3 % par rapport au budget primitif pour 2024, ce que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement doit accepter en responsabilité, pour la bonne gestion des deniers publics. L'État et les collectivités doivent faire des efforts compte tenu du contexte économique et social en France. Mme la Maire a proposé à l'exécutif municipal au cours des mois précédents plusieurs économies, reposant par exemple sur la rationalisation des organisations et sur l'unification des modes de gestion des centres Paris Anim. Les centres Bravo, rue de la Tour des Dames, et Valère, rue Marguerite de Rochechouart, ont été unifiés de manière à redéployer les crédits vers d'autres actions.

Le budget primitif pour 2025 s'élève à 5 450 281 euros concernant la dotation de gestion locale (DGL), en baisse de 3 %, et à 461 125 euros concernant la dotation d'animation locale (DAL), en baisse de 1 %. La dotation d'investissement est reconduite d'année en année depuis 2010, malgré le contexte inflationniste. Mme la Maire rappelle qu'au moment de son élection en 2014, il existait depuis 2010 une enveloppe pour les investissements d'intérêt local (ILL), exactement identique à celle de 2024, alors que le monde a changé et que le contexte économique est désormais radicalement différent. Le recul s'explique par l'évolution, à l'initiative de Mme la Maire, du mode de gestion des deux centres Paris Anim de l'arrondissement, qui sont gérés depuis le mois de septembre sous forme d'une délégation de service public unique.

Mme la Maire remercie M. Sébastien Leparlier et Mme Charlotte Deliry d'avoir travaillé sur cette proposition qui a été acceptée par la DFA, puisque cette évolution permet de faire une économie annuelle de 228 161 euros en rationalisant les coûts de gestion. Parallèlement, Mme la Maire a mis en place un dialogue renforcé entre la Mairie du 9<sup>e</sup>, la Sous-direction de la jeunesse et la Ligue de l'enseignement, attributeur de cette gestion globalisée, afin de proposer un projet pédagogique redynamisé sous la houlette de Mme Virginie Mergoïl, Adjointe en charge de la jeunesse. Ces inscriptions au retrait sont partiellement compensées par l'inscription de crédits nouveaux. Le budget primitif 2025 valide des inscriptions budgétaires à la hauteur des besoins pour certains types de défense. Elle rappelle que de nombreux aménagements végétalisés mis en place depuis 2015 n'étaient pas suffisamment pris en compte, et qu'il est nécessaire de bien les entretenir. Pour la première fois, ces arguments ont été entendus, puisque dès la phase initiale du budget, les crédits nécessaires à l'entretien des espaces verts de l'arrondissement ont considérablement augmenté, de 19 % entre 2024 et 2025. Cela s'inscrit dans la dynamique insufflée par l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement depuis dix ans pour végétaliser l'espace public.

Mme la Maire ajoute qu'ils vont continuer dans ce sens à travers de nombreux projets attendus par les habitants. Elle cite des exemples très récents, comme la rue de Clichy, la place Pigalle et la rue Jean-Baptiste Pigalle, et des exemples à venir, comme la rue Chaptal, la rue Saint-Lazare, la rue Rochambeau autour du square Montholon, et la rue de Châteaudun où les plantations doivent être effectuées à la fin novembre. La progression est nette, à hauteur de 61 860 euros, ce qui est très important.

Le budget primitif prévoit en outre l'entretien des cours oasis. L'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement a obtenu satisfaction concernant les écoles maternelles et primaires, mais pas encore complètement concernant les collèges dont la gestion est plus compliquée, dans la mesure où le département-ville de Paris veut garder la mainmise. Mme la Maire espère bénéficier un jour d'un transfert de compétences aux arrondissements et à la CASPE. À la suite du transfert de compétences pour les cours oasis, l'inscription nouvelle s'élève à 32 500 euros pour les écoles élémentaires et polyvalentes. Le fait d'assurer un parfait entretien de ces cours constitue une marge budgétaire supplémentaire pour la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement. Puisqu'il s'agit de la première année, le montant de l'enveloppe sera évalué et pourra faire l'objet d'une augmentation au budget supplémentaire.

Mme la Maire rappelle que la note reçue par les élus est bien plus détaillée que cette présentation. Elle annonce qu'une réunion à la Ville de Paris est prévue en fin de semaine, pour aborder les investissements localisés, et qu'elle fera un certain nombre de propositions pour obtenir des moyens supplémentaires pour l'entretien des bâtiments, des lieux de culte tels que l'église Saint-Eugène Sainte-Cécile qui a besoin d'une rénovation importante, ainsi que des écoles et des crèches. Elle affirme que l'exécutif du 9<sup>e</sup> continuera à se battre pour l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens de l'arrondissement.

Mme la Maire invite les élus à voter pour le budget primitif 2025 et, constatant l'absence de demande d'intervention, met la délibération aux voix.

**L'état spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2025 est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin)**

DÉLIBÉRATION 09.2024.092 (2024.DAC.31) - SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026 AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THEATRE (9<sup>E</sup>).

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire indique que l'International Visual Theatre (IVT) est une belle association, parfaitement connue de tous les élus, en rappelant qu'elle siège au conseil d'administration au titre de Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement et de Conseillère régionale, puisque cette association culturelle est soutenue par la Ville de Paris, par la Région et par l'État. Elle ajoute que cette association, située cité Chaptal, dans un joli bâtiment, est installée dans le 9<sup>e</sup> arrondissement depuis de nombreuses années et est dirigée par deux femmes remarquables, Mme Emmanuelle Laborit et Mme Jennifer Lesage-David. Depuis presque dix ans, l'IVT bénéficie d'une convention pluriannuelle d'objectifs, signée entre l'État et la Ville de Paris. Il s'agit, à travers cette délibération, de renouveler cette convention qui permettra de poursuivre le développement du projet pour les deux prochaines années.

Mme la Maire souligne les efforts considérables de la direction et de l'équipe de l'IVT, puisqu'il a fallu sortir de la crise sanitaire, ramener le public dans les salles de spectacle, et engager une réorganisation sur le plan de la programmation et de la formation, en tant que lieu culturel et de formation à la langue des signes. Elle évoque en outre le contexte inflationniste et la crise énergétique qui a impacté tout le monde, en particulier les structures et les compagnies artistiques. L'IVT a montré sa capacité à résister financièrement à ces très lourdes contraintes et à poursuivre son activité riche et diverse. L'IVT a bénéficié d'une augmentation de la subvention du fonctionnement de l'État et d'une aide de la fondation de France, lui permettant non seulement de supporter l'augmentation des coûts, mais aussi de mettre en place de nouveaux projets. L'activité ne s'est pas restreinte, bien au contraire, puisqu'il s'agit de 146 représentations au cours des trois dernières années, de 37 spectacles, de 12 500 spectateurs payants, ce qui montre une réelle reprise de la fréquentation à partir de 2023, et de 17 événements accueillis ou organisés, dans ou hors les murs. Un grand nombre d'expérimentations ont aussi vu le jour. Mme la Maire cite celle avec le Conservatoire national supérieur d'art dramatique, institution située dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et majeure en France, dans le cadre d'un projet soutenu par Mme la Maire, qui consistait à créer un chant-signe avec des élèves et de jeunes artistes sourds. Mme la Maire évoque ensuite les projets pour développer la circulation des publics, soutenir les artistes, assurer la vitalité de l'IVT, transmettre et coopérer à diverses échelles du territoire, et identifier de nouveaux moyens via des mécènes, puisque la puissance publique ne peut pas tout assurer, surtout dans cette période. Mme la Maire souligne le travail global mené pour que l'IVT continue à vivre et à se développer. Mme la Maire confie avoir beaucoup d'affection et de tendresse pour cette association très singulière dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, qui fait œuvre utile.

Mme la Maire invite les élus à voter pour cette délibération, afin que la Ville contribue au fonctionnement de l'IVT et conclue cette convention plurielle d'objectifs pour 2024, 2025 et 2026.

Mme la Maire propose de passer au débat.

M. Arnaud Ngatcha salue cette subvention et note le caractère exceptionnel de cette association qui fait un travail de très grande qualité.

Mme la Maire le remercie pour son soutien. En l'absence d'autres demandes d'intervention, elle met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.31.**

DÉLIBÉRATION 09.2024.093 (2024.DU.142) - PLU - RÉVISION - APPROBATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE DE LA VILLE DE PARIS.

Rapporteure : Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'un moment important et d'un dossier stratégique, avant de passer la parole à son adjointe pour la présentation de la délibération.

Mme Maud Lelièvre intervient d'abord globalement sur la révision simultanée du Plan climat et du Plan local d'urbanisme, qui sont deux opportunités pour intégrer pleinement les enjeux climatiques, tels que les vagues de chaleur et leurs conséquences sur le territoire. Le rapport « Paris à 50 degrés » avait éclairé une partie de ces questions, et des recommandations avaient été prises en compte de façon partielle. Mme Maud Lelièvre constate l'existence de lacunes dans l'ensemble de ces sujets d'adaptation et regrette que la question de la résilience ne puisse pas être évoquée en conseil d'arrondissement, sans doute en raison du manque de déploiement territorial. Elle rappelle l'existence de scénarios qui sont connus. Elle indique que les catastrophes récentes à l'étranger ont montré que l'imprévision dans la gestion d'un certain nombre de villes et les modèles d'urbanisme dense, conduit à une sous-évaluation des risques avec des conséquences dramatiques quand il s'agit de faire face aux sur-températures et aux effets tels que les tempêtes ou les inondations.

Mme Maud Lelièvre aborde quatre points de façon croisée.

Concernant la priorité urgente de la végétalisation et du rafraîchissement de l'espace public, le Plan climat prévoit un objectif de 40 % de territoire non-imperméabilisé à l'horizon 2050. Cependant, avec seulement 7 % de désimperméabilisation supplémentaires en trente ans, cela ne permettra pas d'atteindre cet objectif de façon suffisamment rapide par rapport aux projections en matière de risques. Si des annonces ont été faites concernant un certain nombre de projets de végétalisation, notamment la plantation de 200 arbres et la désimperméabilisation de 26 000 m<sup>2</sup>, les techniques utilisées aujourd'hui manquent de précision et il est nécessaire de recourir à des pavés enherbés et des dalles alvéolées, pour permettre de garantir un rafraîchissement, une accessibilité des espaces pour tous, notamment les personnes en situation de handicap, et l'absorption en cas de pluie diluvienne.

Concernant l'adaptation du bâti pour un confort d'été durable, il s'agit d'un défi majeur pour les bâtiments. Le PLU impose à toute nouvelle construction de respecter des normes de confort d'été, tandis que le Plan climat encourage des matériaux biosourcés et une végétalisation du bâti, avec un indice de végétalisation.

Cela est positif en matière de croisement des plans. Mais cette végétalisation doit se concentrer sur les façades et les toitures, en privilégiant des plantes grimpantes enracinées en pleine terre. Or ces solutions sont peu évoquées dans les documents actuels présentés, pourtant fort longs. Concernant les toits parisiens, il existe des mentions spécifiques sur les peintures réfléchissantes, dont le possible inconfort, notamment pour les riverains et les bâtiments en face, a été évalué mais non intégré, alors que plusieurs débats ont eu lieu sur le sujet dans l'année écoulée.

Concernant la nécessité de renforcer les ambitions en matière de création et de protection des espaces verts, bien que le Plan climat et le PLU partagent l'objectif de 300 hectares d'espaces verts d'ici 2040, ces hectares concernent souvent l'ouverture au public de parcs existants et non la création de nouveaux espaces verts, qui doit être une priorité. Cette distinction est importante. Mme Maud Lelièvre rappelle que des débats sur le sujet ont eu lieu au Conseil de Paris, compte tenu du besoin de nouveaux espaces de fraîcheur. Il est essentiel de planifier chaque année la création de nouveaux espaces verts protégés pour l'ensemble des quartiers. Cependant, l'idée de prioriser en fonction des quartiers prioritaires n'est pas une logique environnementale, parce qu'il est nécessaire d'avoir un effet cumulé rafraîchissant. Il s'agit d'identifier les îlots de chaleur, comme cela a été clairement identifié dans les rapports d'évaluation préalable, mais aussi de créer un effet cumulé par les créations de parcs aux abords du périphérique, pour rafraîchir l'air entrant, c'est-à-dire de travailler sur les corridors d'air et de mettre en place des corridors paysagers pour renforcer le rafraîchissement. Cela ne fonctionne pas selon un système en peau de léopard, mais par la continuité de corridors paysagers. Mme Maud Lelièvre insiste sur cette recommandation, en mentionnant le débat mené, au sein du 9<sup>e</sup> arrondissement, avec Mme la Maire et les habitants, sur les questions d'aménagement. Il est indispensable de travailler sur les îlots de chaleur de façon globale et intégrée.

Concernant le financement, il s'agit d'une priorité essentielle mais en partie oubliée. Mme Maud Lelièvre rappelle que ce point a été évoqué à plusieurs reprises avec M. Alexis Govciyan en 8<sup>e</sup> commission, dans le cadre d'un débat avec les adjoints qui partagent une partie de cette préoccupation. Il est indispensable de trouver les moyens de réaliser ce plan. Il n'existe pas de plan de financement détaillé. Il est difficile de savoir comment les normes qui sont proposées vont pouvoir être mises en œuvre, notamment dans un contexte où la dette municipale a pesé fortement sur le budget, à tel point que cela a engendré une augmentation historique de la taxe foncière. Il est nécessaire de savoir comment le PLU, qui impose des surcoûts, pourra être accompagné de financements clairs, à la fois pour le public et pour le privé, d'autant plus que l'avenir budgétaire de la Ville, compte tenu des premiers échanges sur le budget, s'annonce difficile, en sachant que les taux d'emprunt seront peut-être en hausse. Mme Maud Lelièvre considère que la question du financement n'est pas marginale puisqu'en adoptant un plan sans moyens d'accompagnement, il aura du mal à être mis en œuvre.

Mme Maud Lelièvre revient sur différents éléments locaux, à la suite de plusieurs réunions. Les habitants ont été entendus et ont fait un certain nombre de remarques dans le cadre de l'enquête publique. Mme la Maire a elle-même rencontré les commissaires enquêteurs pour reformuler un certain nombre de propositions et de recommandations particulières, en sachant qu'il s'agit d'éléments précis, rue par rue et point par point.

Un certain nombre de sujets et de propositions ont été formulés de façon spécifique. Il s'agit d'abord de la création des parcs, en cohérence avec la politique de verdissement menée par Mme la Maire depuis 2014, les rues jardins, les plantations en pleine terre, les espaces piétons et les jardins ouverts, pour améliorer le cadre de vie, réguler les températures et favoriser la continuité de la biodiversité, au travers notamment d'un enchaînement des équipements de rue. Il s'agit ensuite de la pollution sonore et de la qualité de vie dans les quartiers, qui sont denses. La commission d'enquête a noté que le diagnostic de l'Apur omettait une analyse de la pollution sonore dans les quartiers denses, en particulier ceux dont les activités humaines et festives sont importantes. Il manque aujourd'hui un certain nombre d'orientations concrètes pour encadrer ces activités et les nuisances sonores. Mme Maud Lelièvre annonce que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement travaillera avec le Comité local du bruit, qui sera déployé dans d'autres quartiers, en anticipant les demandes de la Ville pour limiter cette question sonore. Elle évoque les questions de santé, en soulignant l'importance d'une reprise de ce diagnostic dans l'analyse finale. Il s'agit en outre d'un certain nombre de propositions issues des débats avec les architectes avant la préparation du PLU sur les systèmes de ventilation naturelle, la transformation des conduits de cheminée en couloirs de climatisation naturelle, en usage à l'étranger, mais qui n'a pas pu être intégrée dans le PLU, et la généralisation des toits biosolaires et végétalisés pour permettre le rafraîchissement des bâtiments non patrimoniaux.

Mme Maud Lelièvre rappelle la tenue d'un débat au Conseil de Paris en juin 2023 et le dépôt d'un certain nombre d'amendements, partagés par différents groupes, en particulier les écologistes. Il s'agissait finalement de voter pour ou contre tous les amendements du PLU, ce que Mme Maud Lelièvre regrette, puisqu'une partie de ces amendements sont aujourd'hui des points qu'il est demandé à la Ville d'intégrer. Elle espère qu'un certain nombre de préconisations qui avaient été proposées par Mme la Maire se retrouveront dans le débat définitif.

Mme Maud Lelièvre aborde les demandes spécifiques du 9<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit d'abord de la végétalisation. L'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement espère que seront inscrites dans le PLU les mesures de réserve d'espaces verts, notamment rue Clauzel et rue de Navarin, pour créer un jardin ouvert en retirant la réserve pour logements, ainsi que sur les sites GRDF, rue Condorcet, rue du Faubourg Poissonnière, avenue Trudaine et rue Pétreille, en interdisant toute surélévation. Il s'agit en outre de protéger les espaces verts de la rue de la Tour des Dames et de la rue Laferrière pour maintenir des espaces verts qui permettront aussi aux habitants d'avoir une qualité sonore. Il s'agit aussi d'inscrire une réserve pour un espace vert dans le square Orléans. Mme Maud Lelièvre précise que toutes ces mesures de préservation sont des mesures pour l'avenir, puisqu'il est plus facile de ne pas construire que de détruire, de remettre en terre et parfois de dépolluer une fois les bâtiments construits. Il s'agit d'une projection à long terme.

En matière de logements et d'attractivité économique, Mme Maud Lelièvre évoque un certain nombre de demandes formulées par Mme la Maire pour préserver l'attractivité économique et culturelle de l'arrondissement. Il s'agit notamment de la réserve pour logements du 5 rue de Parme, de la protection des parcelles des cinémas indépendants Max Linder et Caumartin, pour préserver l'exception culturelle qui n'est pas toujours facile à maintenir, et de la création d'un marché alimentaire rue Sainte-Cécile.

Mme Maud Lelièvre mentionne la nécessité de réviser le règlement voirie pour éviter l'effet rustine ou patchwork sur les trottoirs, en imposant aux concessionnaires une réflexion intégrale des linéaires pour avoir une harmonie paysagère et éviter les reprises. Il s'agit en outre de renforcer les réglementations relatives aux terrasses et aux étalages, d'interdire définitivement les dark stores et d'inscrire des mesures conservatoires.

Mme Maud Lelièvre précise que le document est extrêmement long et qu'elle a tenté de faire une présentation courte. Elle ajoute que, puisque les échanges n'ont pas vraiment eu lieu dans le cadre du PLU, un débat est attendu avant le Conseil de Paris. Elle souligne l'importance, au-delà des sujets mentionnés, d'avoir une approche globale, qui semblait faire l'unanimité au moment des débats en 8<sup>e</sup> commission.

Mme la Maire la remercie pour cette explication et le rappel des positions de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement, et espère qu'il pourra obtenir satisfaction lors du débat final prévu quinze jours plus tard. Elle propose d'ouvrir le débat.

Mme Frédérique Dutreuil constate qu'il s'agit d'une énorme avancée, dans la mesure où peu de villes ont un PLU bioclimatique.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, Mme Frédérique Dutreuil reprend les propos de Mme Maud Lelièvre concernant l'endettement de la Ville de Paris, qui aurait obligé la Maire de Paris à augmenter la taxe foncière, et affirme que c'est inexact. Elle rappelle que la Ville de Paris a la plus haute note attribuée par toutes les agences de notation quant à sa gestion financière et son taux d'endettement. Elle explique que la taxe foncière a augmenté du fait de la baisse des recettes, notamment concernant les cessions immobilières, puisque la Ville de Paris, dans ses ressources propres, a une quote-part des droits d'enregistrement. Elle ajoute qu'en raison de l'inflation qui a été extrêmement galopante, la BCE, dont le rôle est de faire baisser l'inflation, a augmenté ses taux directeurs, c'est-à-dire le prix de l'argent. Dès lors, nombre de Parisiens qui souhaitaient acquérir des biens immobiliers ont été contraints d'y renoncer. La baisse des cessions de biens immobiliers a ainsi diminué les ressources de la Ville. Mme Frédérique Dutreuil indique que la Ville de Paris, contrairement à ce qui a été dit, a un taux d'endettement largement soutenable, ce qui n'est pas le cas de l'État.

Mme Frédérique Dutreuil aborde ensuite le PLU. Elle confirme la nécessité de prendre en compte le Plan climat, porté par M. Dan Lert, mais aussi le Plan de santé environnementale, qui sera présenté par Mme Anne-Claire Boux, tous deux étant des élus écologistes.

Mme Frédérique Dutreuil considère que le PLU bioclimatique est une avancée. Elle regrette qu'il soit arrivé de manière tardive, notamment pour GRDF, compte tenu de l'impossibilité de créer de nouveaux bureaux, comme cela est prévu dans le PLU, dans l'Ouest parisien, où il en existe déjà un grand nombre, en sachant que le 9<sup>e</sup> arrondissement est le deuxième en termes de surface de bureau à Paris, après le 8<sup>e</sup> arrondissement. Mme Frédérique Dutreuil note des avancées concernant les hauteurs et la fin des tours gigantesques. Elle constate la tentative de reprise en main du parc immobilier parisien, ce qui constitue un virage à 180°.

Il s'agit d'essayer de limiter la spéculation et d'augmenter le nombre de logements sociaux, en sachant que la Maire de Paris, qui a rempli les objectifs qu'elle s'était fixés en la matière, veut aller au-delà. Il s'agit en outre de ne plus construire sur de pleines terres, ce qui revient à protéger tous les espaces végétalisés et les îlots de fraîcheur existants.

Mme Frédérique Dutreuil indique son accord avec Mme Maud Lelièvre sur le fait que la mise en place du PLU bioclimatique, dont les avancées sont certes extraordinaires, doit être accompagnée d'un financement et d'une volonté politique. Mme Frédérique Dutreuil se demande si tous les élus ont cette volonté politique. Elle se réjouit toutefois de cet outil, bien qu'imparfait et à améliorer, en précisant qu'il n'existe à sa connaissance aucune ville en France ayant proposé un PLU bioclimatique de ce niveau.

M. Arnaud Ngatcha intervient à son tour sur le PLU bioclimatique. Il félicite M. Emmanuel Grégoire, qui en avait la charge, Mme Lamia El Aaraje, qui en a désormais la charge, et surtout les équipes de l'administration de la Ville de Paris qui ont mis en œuvre et développé ce plan.

M. Arnaud Ngatcha répond ensuite à Mme Maud Lelièvre sur trois points, certains ayant été abordés par Mme Frédérique Dutreuil. Il rappelle que la Maire de Paris a reçu de nombreux prix concernant la lutte contre le réchauffement climatique, notamment celui décerné par l'ONU, et qu'elle a été désignée en septembre 2024 comme l'une des cinquante personnalités les plus influentes au monde pour agir contre le réchauffement climatique, ce qui montre que son action est reconnue à l'international.

Concernant la dette, M. Arnaud Ngatcha rappelle que les agences de notation ont maintenu la note de Paris, ce qui n'a pas été le cas concernant l'État. Il ajoute que le Premier ministre a signalé que la dette de l'État était devenue insoutenable, à hauteur de 111,9 % du PIB. M. Arnaud Ngatcha préconise d'être raisonnable sur ce point.

M. Arnaud Ngatcha souligne ensuite l'augmentation de la taxe foncière qui n'avait pas augmenté depuis le début de la première mandature de Mme Anne Hidalgo. Il cite à titre d'exemple l'augmentation de 21 % de la taxe foncière de la ville de Nice, pour faire face à un certain nombre de dépenses notamment dues à des péréquations budgétaires. Il confirme que chacun devra faire face à des conséquences financières très graves dans les mois et l'année qui arrivent. Il regrette que les collectivités locales doivent subir les conséquences de l'évolution budgétaire de l'État.

M. Pierre Maurin rappelle que la dette a quadruplé depuis que la gauche dirige Paris, ce qui n'a pas été le cas de la dette de l'État lorsque la droite était au pouvoir.

M. Pierre Maurin remercie Mme Maud Lelièvre pour sa présentation très précise des objectifs bioclimatiques du PLU. Il ajoute que le PLU concerne aussi le logement et souligne l'importance de loger les gens qui travaillent pour Paris. Il regrette le faible nombre de logements PLS et de logements intermédiaires en matière de logement social, qui n'est pas du tout équilibré, et le faible nombre de policiers, d'instituteurs et d'assistantes maternelles qui résident dans des logements sociaux à Paris.

M. Pierre Maurin rappelle que son groupe Demain Paris a toujours été contre la densification. Il constate que la gauche commence enfin à préconiser une diminution de la densification, alors qu'elle n'a fait que construire durant plus de vingt ans. Il évoque la part de responsabilité de la gauche qui a contribué à créer les conditions d'aggravation du changement climatique. Il rappelle que Paris est une des villes les plus denses du monde, la deuxième après Mumbai, et insiste sur le problème que constitue la densification et l'importance de la végétalisation.

M. Pierre Maurin explique que le PLU pose le problème du pastillage qui est une atteinte au droit à la propriété privée, inscrit dans la Constitution française. Il note que certaines écoles confessionnelles ne font plus partie de ce pastillage, ce qui constitue une petite avancée dans le PLU.

Même si des objectifs bioclimatiques sont fixés, M. Pierre Maurin considère que c'est insuffisant. Il annonce par conséquent que son groupe ne peut pas approuver en l'état le PLU.

Mme Camille Vizios-Brami indique que ce PLU a été pour la première fois un travail collaboratif, ce qui constitue un des marqueurs de la municipalité. Elle rappelle qu'il a été lancé plus de quatre ans auparavant, que des concertations ont eu lieu tout au long du travail et que la méthode est assez transparente. Les maires d'arrondissement ont à chaque fois été sollicités, comme l'adjoint à l'urbanisme l'a précisé dans le cadre d'une réunion en amont de la présente séance du conseil d'arrondissement, pour aboutir à l'avis définitif favorable de la commission d'enquête, composée de sages indépendants. Mme Camille Vizios-Brami estime qu'il est nécessaire de considérer le cheminement démocratique, en évoquant les plus de 360 rencontres, les 10 000 contributions et les plus de 60 000 propositions. Elle ajoute que les élus parisiens ne peuvent que se réjouir de ce travail.

Concernant la dette, Mme Camille Vizios-Brami indique que les éléments de réponses et de justification ont été donnés.

Mme Camille Vizios-Brami trouve important que les citoyens s'inscrivent dans la démarche et qu'il est important de soutenir le PLU d'un point de vue démocratique.

M. Jean-Pierre Plagnard rebondit sur le sujet très important de la dette. Il évoque le maintien de la note de Paris par une agence de notation, ce qui ne signifie pas que Paris est bien gérée et que la dette est maîtrisée, mais que les Parisiens ont des revenus qui sont très supérieurs au reste de la population française, qu'il n'y a pas de risque quant au non-remboursement de la dette et que les impôts pourront encore augmenter. Il indique toutefois qu'ils sont tous conscients du problème de l'augmentation des impôts.

M. Alexis Govciyan informe que la réunion qui avait été prévue avec Mme Lamia El Aaraje en préparation du prochain Conseil de Paris n'a pas eu lieu, en raison d'un problème de disponibilité, mais que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement a rencontré un conseiller qui a pris bonne note de tout ce qu'il voulait lui dire. Il préconise d'arrêter d'employer le terme de démocratie, considérant que le sujet est grave.

Il ajoute que, dans le cadre de la mission d'information et d'évaluation sur Paris à 50 degrés, sujet éminemment important porté notamment par Mme Maud Lelièvre en tant que rapporteure, la question du financement a été posée plusieurs fois, mais qu'aucune réponse n'a été apportée. La question sur le financement a été renouvelée, non pas par obsession par rapport à d'autres sujets, mais parce que rien ne se fait sans financement. M. Alexis Govciyan estime qu'il est vain de berner la population en lui disant qu'ils sont les meilleurs et qu'ils ont tout réglé alors que les financements ne sont pas au rendez-vous et que les projets ne seront donc pas réalisés. Il appelle à un travail en commun, dans le sens de ce que Mme la Maire a dit aux équipes de la majorité municipale parisienne, afin de trouver des solutions dans l'intérêt de leurs concitoyens. Les objectifs sont en partie partagés. Un travail pourra être mené concernant le reste, mais l'exécutif municipal parisien devra travailler sur la question du financement. M. Alexis Govciyan affirme à Mme Frédérique Dutreuil, en tant que président de la 8<sup>e</sup> commission, que leurs questions restent toujours sans réponses.

Mme Frédérique Dutreuil répond qu'elle a bien dit que le PLU bioclimatique ne se ferait pas sans financement ni volonté politique.

M. Alexis Govciyan précise que son propos ne s'adressait pas à elle.

M. Jean-Pierre Plagnard indique avoir reçu assez tardivement les documents relatifs au PLU. Il regrette, concernant le pastillage, la diminution du nombre d'immeubles en bail réel solidaire (BRS) de cinq à deux, alors qu'il existe une forte demande de la population en la matière. Il explique que ce mécanisme dissocie le foncier du bâti, ce qui permet de diviser la note par deux. Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, un BRS permet d'acheter un logement à 5 000 euros le m<sup>2</sup>, bien qu'il existe un cadre ne permettant pas de faire de plus-values.

Mme la Maire propose à la rapporteure de conclure ce débat intéressant où chaque élu a pu exprimer sa position.

Mme Maud Lelièvre répond que, dans le cadre de l'enquête publique, un certain nombre d'habitants et d'associations ont formulé à plus de 300 reprises des réserves sur le pastillage. Elle ajoute qu'un certain nombre de propositions, qui transcendent les positions politiques, devraient être remises en débat, puisque le PLU pourra sans doute être amendé, afin d'éviter les réajustements. Elle cite l'exemple des indicateurs nécessaires pour une égalisation des coefficients de végétalisation à but de rafraîchissement. Elle ajoute qu'il avait été proposé par le groupe écologiste de limiter la surélévation des constructions neuves dans les voies de plus de 12 mètres de large, pour éviter le blocage des corridors d'air. Mme Maud Lelièvre rappelle que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement et d'autres conseillers de Paris avaient déposé leurs amendements dans le cadre du premier débat, et qu'ils avaient fait l'objet d'un certain nombre de remarques et de réserves. Elle ajoute qu'ils les avaient également déposés au moment du débat budgétaire de 2023, pour que ces éléments puissent être retravaillés et prévus dans les investissements. Mme Maud Lelièvre espère qu'un échange direct aura lieu avec l'adjointe en charge de ces questions et qu'un certain nombre de propositions seront intégrées dans le dossier définitif, compte tenu des incidences directes en matière de construction ou d'aménagement.

Mme la Maire propose aux élus de s'abstenir, compte tenu des réserves émises et des propositions qui ne sont pas encore retenues, dans l'attente du débat au Conseil de Paris prévu quinze jours plus tard. Elle met aux voix la délibération.

**Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 10 voix, 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) et 1 voix contre (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2024.DU.142.**

Mme la Maire insiste sur l'importance de se rassembler et d'éviter la politique politicienne et les coups de communication, en cette heure si grave.

DÉLIBÉRATION 09.2024.094 (2024.DTEC.1) - PLAN CLIMAT DE PARIS 2024-2030.  
Rapporteure : Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris.

Mme Maud Lelièvre souligne d'abord l'importance d'une approche concertée et globale, en tenant compte du Plan santé environnementale concernant les questions de pollution, et du Plan résilience. Elle craint l'absence d'approche coordonnée de ces plans. Elle rappelle le travail en corridor qui avait nui à la politique environnementale des villes pendant longtemps, avant l'adoption de politiques transversales à partir des années 1990 et 2000. Elle espère que les services se parleront dans le cadre de ces différents plans et appelle à une réorganisation de l'exécutif municipal permettant d'assurer une transversalité, compte tenu de la nécessité d'apporter des réponses cohérentes en matière d'investissement et de temporalité.

Mme Maud Lelièvre présente le Plan climat, le quatrième depuis 2007. Des effets concrets sont toujours difficiles à percevoir au quotidien, du fait d'un certain nombre de mesures ambitieuses mais qui nécessitent un suivi. Mme Maud Lelièvre souligne certaines difficultés en matière de manque d'espaces verts, d'absorption des vagues de chaleur, de cadre de vie et de pollution.

Mme Maud Lelièvre rappelle la publication récente d'un rapport alarmant d'Airparif qui indique que l'air aux abords des axes autoroutiers parisiens est deux fois plus pollué en particules fines que l'ensemble des autres quartiers de la capitale, notamment dans les zones à fort trafic, comme le boulevard Haussmann. Cette situation met en évidence les limites des actions qui ont été mises en œuvre pour réduire les émissions de polluants.

Mme Maud Lelièvre rappelle que le Conseil de Paris avait approuvé en novembre 2022 un plan d'action air de la Ville de Paris, comprenant 200 mesures complémentaires des précédentes, mais dont un certain nombre relevaient plutôt de la loi LOM de 2019 que de préconisations précises. Une fois enlevées les obligations légales, il existe un intérêt dans la Ville de Paris à travailler sur des axes spécifiques, tels que les bilans énergétiques, le financement des pistes cyclables, le soutien et l'acquisition de véhicules propres et la mise en place des zones à faible émission, pour avoir des effets plus importants que ceux de la loi de 2019.

Mme Maud Lelièvre propose de rappeler un certain nombre de travaux menés par Mme la Maire depuis 2014, pour donner des exemples concrets dans le cadre du Plan climat. Il s'agit de l'aménagement des espaces publics et de la végétalisation.

En dix ans, l'espace végétalisé a doublé dans l'arrondissement. Cela se poursuit au travers de projets déjà évoqués en conseil d'arrondissement, place Pigalle, rue de Clichy, au square d'Anvers et rue de Châteaudun. Des travaux sont menés pour les enfants dans les rues à proximité des écoles, telles que la rue Blanche et la rue de Bruxelles. Il s'agit aussi du collège Gauguin et des cours débitumées qui deviennent des espaces verts, permettant d'atténuer les îlots de chaleur et de diminuer la pollution. Il s'agit en outre de nouveaux espaces de jeux et de récréation pour les familles, rue de la Victoire et rue Marguerite de Rochechouart. La lutte contre les effets de la chaleur fait l'objet d'un accompagnement dans les crèches et les écoles, au travers du déploiement d'ombrières, de purificateurs d'air et de capteurs de CO<sub>2</sub>, mis en œuvre depuis plusieurs années par Mme la Maire. Le déploiement de la mobilité douce et durable se traduit par une piétonnisation partielle d'un certain nombre de rues qui deviennent plus respirables. Il s'agit en outre de la végétalisation en pleine terre menée par M. Sébastien Dulermo, et de la multiplication des zones piétonnes et végétalisées pour améliorer la qualité de vie et la sécurité des piétons, place Adolphe Max et square Montholon.

Le Plan climat consiste également à travailler la question de l'accompagnement social et de la préservation des populations. Mme Maud Lelièvre indique que ce volet est indispensable dans les mesures de prévention, comme le montrent des catastrophes comme celle qui s'est produite en Espagne. Elle cite, pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, le soutien aux populations vulnérables pendant les périodes de forte chaleur au travers de salles de rafraîchissement, la coordination menée par sa collègue, Mme Virginie Mergoïl, des maraudes sociales, ainsi que les points de fraîcheur dans les crèches et les écoles.

Le Plan climat a par ailleurs la volonté d'adapter et de rénover les bâtiments pour qu'ils deviennent des refuges climatiques et qu'ils soient conformes aux standards énergétiques modernes, afin d'éviter la surconsommation et de participer en amont à la réduction de la consommation énergétique, notamment au travers des piscines qui sont modernisées pour améliorer leurs performances énergétiques et garantir le confort des usagers, et des infrastructures sportives comme le gymnase Valère, qui bénéficie aujourd'hui d'une purification de l'air et qui réduit sa consommation énergétique.

L'alimentation constitue une part importante du Plan climat. Une alimentation durable et locale permet de réduire l'empreinte carbone. Mme Maud Lelièvre cite deux initiatives principalement déployées par la municipalité. Il s'agit de la restauration scolaire en assurant une part d'aliments bio durables et de proximité, avec un objectif de 100 % à l'horizon de la fin du mandat, et une limitation de la partie carnée pour réduire l'impact environnemental de sourcing. Il s'agit en outre du déploiement des frigos solidaires pour éviter le gaspillage alimentaire et soutenir les familles en difficulté. Ces quelques actions sont un aperçu de l'action globale et transversale de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement, qu'elle poursuivra durant le mandat.

Mme Maud Lelièvre fait part de leur volonté d'amender le texte au travers d'un certain nombre de propositions qui seront soumises lors du débat au Conseil de Paris. Elle espère qu'ils seront entendus, notamment dans le cadre de la 8<sup>e</sup> commission avant le prochain Conseil de Paris.

Mme la Maire propose d'ouvrir le débat.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'il s'agit une fois de plus du conseil des lauriers, puisque les écologistes ont bien travaillé le Plan climat, porté par M. Dan Lert. Elle précise qu'il comporte pour la première fois un volet local et qu'une concertation avec les arrondissements a eu lieu. Elle indique que cela n'a pas été le cas avec l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement. Elle rappelle sa question orale non satisfaite posée lors du conseil d'arrondissement du 27 février 2023, où elle demandait des informations sur les discussions en cours et une concertation locale avec l'ensemble des élus, puisqu'il s'agit d'enjeux devant dépasser les clivages politiques. Elle indique toutefois que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement est pourtant en général attaché à la concertation.

Mme Frédérique Dutreuil considère que ce plan est une avancée, en précisant que s'il n'est pas suivi d'une volonté politique et d'un financement, il ne restera qu'un plan parmi d'autres. Elle cite quelques avancées notoires : le zéro reste à charge pour aider les propriétaires très modestes à isoler leur logement ; l'accès renforcé de tous les enfants à une alimentation de qualité et durable dans les cantines parisiennes, en sachant que le 9<sup>e</sup> arrondissement fait déjà un travail remarquable en la matière, comme le 12<sup>e</sup> arrondissement où 80 % de l'alimentation servie à la cantine est déjà bio ; le grand plan de rénovation de toutes les écoles et les crèches, en sachant que cela a déjà commencé dans le 19<sup>e</sup> ou le 20<sup>e</sup> arrondissement, pour protéger de la chaleur les premiers impactés que sont les enfants, une première tranche de 100 millions d'euros ayant été votée au budget de 2024. Mme Frédérique Dutreuil ajoute qu'un plan volet concernera les équipements municipaux et les logements sociaux situés en quartier populaire, en visant une accélération de la neutralité carbone, fondée sur une triple sobriété énergétique, hybride et de matière. Il s'agit aussi de favoriser une bifurcation écologique de l'économie vers l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire, en sachant que les élus convergent sur ce point, au regard de ce qui a été mis en place dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, qui répond aussi à la politique publique locale mise en place par l'exécutif parisien, c'est-à-dire les écologistes, Paris en commun et le Parti communiste. Mme Frédérique Dutreuil estime que des maires d'arrondissement se contentent de faire le minimum syndical, alors que d'autres maires, y compris Mme la Maire, en font davantage. Elle rappelle et regrette que les maires d'arrondissement ne sont pas des maires de plein exercice. À ce titre, il s'agit de répondre à une politique publique descendante, ce que fait avec brio Mme la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, dont Mme Frédérique Dutreuil salue le travail remarquable qui va au-delà de ce qui est préconisé.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle votera le Plan climat, qui doit être considéré avec le PLU bioclimatique, le Plan résilience et le Plan santé environnementale.

M. Pierre Maurin indique qu'il a regardé ce que pensaient les parties prenantes qui ont été consultées dans le cadre de ce Plan climat, à savoir la Région, la Métropole et d'autres autorités, en confiant que son avis est moins négatif sur le Plan climat que sur le PLU. Les parties prenantes ont souligné dans le Plan climat un manque de précision sur le financement et des objectifs parfois très élevés. M. Pierre Maurin rappelle qu'il s'agissait dans la précédente mandature de 170 000 arbres à planter ou replanter. Il ajoute qu'il est question de points de détail importants et se demande comment l'objectif de 100 % d'approvisionnement en énergie renouvelable sera rempli.

Il constate que des actions ont déjà été mises en place, telles que la zone à trafic limité et la circulation à 50 km/heure sur le périphérique. La mise en œuvre de dispositifs est justifiée à partir du moment où ils s'appuient sur une étude montrant les impacts sur la population et qu'ils sont bénéfiques. Or M. Pierre Maurin considère que la mise en place de la ZTL sans étude d'impact n'est pas forcément bénéfique pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, compte tenu des transferts de circulation que cela engendrera. Il s'interroge ainsi sur tout ce qui est mis en place et sur ce Plan climat qui manque de précisions sur les moyens de financement et qui comporte des objectifs paraissant très élevés. M. Pierre Maurin annonce qu'il s'abstiendra dans un premier temps, en attendant la décision de son groupe et les amendements qui seront proposés au Conseil de Paris.

Mme la Maire donne la parole à la rapporteure pour conclure.

Mme Maud Lelièvre répond tout d'abord à M. Pierre Maurin qu'il manque la référence à certains documents, notamment le Plan d'adaptation au changement climatique, ainsi que le Plan de prévention et de gestion des déchets et la stratégie régionale pour la biodiversité votée par la Région, et insiste sur l'importance de la cohérence territoriale. Même s'il s'agit de collectivités différentes, le territoire et les objectifs sont identiques.

Mme Maud Lelièvre espère qu'il existera des indicateurs de suivi pour les maires d'arrondissement mais aussi pour la population qui le souhaite afin de pouvoir suivre les objectifs en sachant que des corrections pourront être apportées. Mme Maud Lelièvre évoque la première réunion avec M. Alexis Govciyan sur le Plan climat de 2007-2020, lors de laquelle les résultats concernant directement la ville étaient en demi-teinte. Il s'agissait notamment d'une réduction des gaz à effet de serre pour l'administration parisienne de 2 % fin 2020, pour un objectif de 30 %. La consommation énergétique, en valeur absolue et non en valeur financière compte tenu de la crise de l'énergie, avait quant à elle été réduite de 6 % au lieu de 30 %. Mme Maud Lelièvre préconise de faire un plan ambitieux et de mettre en place des indicateurs pour éviter d'avoir le sentiment de courir derrière des objectifs qui ne seront pas atteints. Il est par ailleurs important que ce soit lié au débat budgétaire de décembre puisque les moyens sont indispensables pour atteindre les objectifs. La question des indicateurs est au centre des débats sur l'environnement, au plan international ou local, pour assurer une traçabilité et faire des correctifs.

Mme la Maire la remercie pour son exposé et ses remarques fondamentales. Elle met la délibération aux voix, avec un avis favorable de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2024.DTEC.1.**

COMMUNICATION SUR L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE 9<sup>E</sup> EN 2023, PAR M. JEAN-PIERRE PLAGNARD, ADJOINT À LA MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle le fonctionnement de l'attribution des logements sociaux. Des nouveautés ont été introduites au début de la mandature. Un collègue d'habitants a été créé dans la commission d'attribution des logements sociaux.

Il est composé par ailleurs d'un collège d'élus, y compris de l'opposition en la personne de Mme Frédérique Dutreuil, toujours très active, ainsi que de membres des services sociaux et d'associations qui travaillent dans le domaine du logement. Le collège en question est composé de 8 habitants tirés au sort, dont 4 sont invités à participer aux attributions. Il a aussi été proposé à l'ensemble de la commission une visite à chaque livraison de bâtiment.

En 2023, la commission s'est réunie 7 fois et a désigné les candidats pour 13 logements. Puisque 4 mutations ont été validées par la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, 17 logements ont été attribués au total, directement ou indirectement. En moyenne, la commission désigne entre 3 et 5 candidats par appartement. La décision finale, après enquête, revient au bailleur, ce qui est important. Concernant les 13 logements attribués par la commission, il s'agit de 4 F1, 2 F2, 5 F3, 1 F5 et 1 F6. Les F6 sont très rares, au nombre de 2 en sept ans. M. Jean-Pierre Plagnard souligne l'importance du nombre de logements de taille modeste qui ont été attribués. Concernant les catégories de revenus, il s'agit de 3 PLAI, 6 PLUS et 4 PLS. Le plafond de ressources est fixé à 1 100 euros par personne pour un PLAI, 2 200 euros pour un PLUS et 3 300 euros pour un PLS.

Sur les sept dernières années, 16 logements ont été attribués en moyenne par an dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, soit légèrement plus que les 13 attributions en 2023, en sachant que la commission avait attribué 19 logements en 2022, ce qui était un excellent résultat. Le résultat de 2023 a notamment été possible grâce aux livraisons par Élogie-Siemp d'un immeuble au 11 rue Bergère, pour lequel la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement a obtenu 3 des 20 logements attribués. En outre, la RIVP a eu un immeuble au 5 cité Charles Godon, pour lequel la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement a obtenu 2 des 13 logements attribués. Les 8 autres logements ont été attribués suite au départ de locataires.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que le résultat des attributions par la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement en 2024 s'annonce catastrophique, puisque seuls 4 logements ont été attribués par la commission à ce stade, alors que les trois grands bailleurs ont signé au moins 46 nouveaux baux dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Il ajoute qu'il est en train de travailler pour essayer de comprendre cette situation.

M. Jean-Pierre Plagnard indique ensuite qu'à l'échelle de Paris, pour l'ensemble des attributaires, 10 935 attributions ont eu lieu en 2022, mais seulement 10 046 en 2023, soit une baisse significative de 889 (8,1 %). À l'échelle de l'arrondissement, la baisse a été plus faible, de 109 attributions en 2022 à 106 en 2023. La part d'attribution est passée de 17,4 % en 2022 à 12,3 % en 2023. En 2024, la situation devrait être catastrophique.

Les 106 familles ayant aménagé dans les logements sociaux du 9<sup>e</sup> arrondissement représentent 215 personnes, 18 familles étaient précédemment logées dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, 66 % des logements concernés étaient des studios ou des 2 pièces, et 49 % des familles étaient constituées de personnes seules. Il s'agit de plus en plus d'attributions de petits logements, alors que le 9<sup>e</sup> est un arrondissement doté d'infrastructures pouvant accueillir des familles.

M. Jean-Pierre Plagnard se félicite du rôle social important joué par le 9<sup>e</sup> arrondissement en 2023, puisque 13,2 % des familles ayant obtenu un logement appartiennent au premier quartile des demandeurs de logements sociaux, avec un revenu fiscal inférieur à 968 euros par mois et par personne. Le 9<sup>e</sup> arrondissement accueille ainsi des personnes en difficulté. À l'échelle de Paris, le 9<sup>e</sup> arrondissement est au quatrième rang en matière d'accueil de personnes du premier quartile. En outre, 28,3 % des personnes détentrices d'un DALO figuraient parmi les attributaires du 9<sup>e</sup> arrondissement, qui se place au sixième rang à l'échelle des arrondissements de Paris.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, Paris comptait 269 000 logements sociaux solidarité et renouvellement urbain (SRU), dont 2 618 dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, soit 61 de plus qu'en 2022 (+ 2,4 %). Au 31 décembre 2023, 277 000 familles demandaient un logement social à Paris, dont 228 000 avaient inscrit le 9<sup>e</sup> arrondissement parmi leurs 8 choix, ce qui montre l'attractivité de l'arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard aborde le changement de la méthode d'attribution des logements, qui est un point très important, intervenu dans le cadre de la loi Elan du 23 novembre 2018. L'année 2024 est une année de transition car la répartition des logements attribués passe d'une gestion en stock à une gestion en flux. La gestion en stock utilisée jusqu'à présent attribuait à chaque logement un réservataire, le plus souvent le propriétaire, le financement ou le cautionneur, c'est-à-dire la Ville, la Préfecture, Action Logement ou les bailleurs sociaux. La nouvelle méthode dite en flux se base sur le pourcentage des droits d'attribution de chaque attributaire. Le bailleur social doit alors répartir les logements attribués par entité au fur et à mesure. L'affinage de la méthode pour Paris, concernant les attributaires et les bailleurs, a fait l'objet de 4 réunions de travail au deuxième trimestre 2024. La méthode en flux n'est pas forcément très claire. Parmi les 2 600 logements sociaux dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, chaque bailleur connaît le pourcentage revenant à la Ville, à la Préfecture, à Action Logement, à la Poste, etc. M. Jean-Pierre Plagnard cite l'exemple de la RIVP : sur une année, parmi la trentaine de logements, 9 seront attribués à la Préfecture et 9 à la Mairie de Paris. Il s'agit d'une révolution, puisque précédemment, seuls les logements attribués à la Préfecture qui devenaient vacants étaient attribués à la Préfecture, alors que le système est désormais beaucoup plus ouvert. Les chiffres seront raisonnables pour la commission. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que la loi demandait que la méthode soit mise en œuvre dès 2024. Malheureusement, parmi les trois grands bailleurs sociaux, seule la RIVP a pour le moment signé un accord avec les attributaires parisiens. Par conséquent, une règle mixte devrait s'appliquer durant l'année 2025, avec une gestion en flux pour certains bailleurs et une gestion en stock pour les autres. M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que Paris Habitat et Élogie ont de grandes difficultés à passer au nouveau mode de gestion.

Mme la Maire le remercie pour cette communication extrêmement complète et lisible, en soulignant le point préoccupant relatif au faible nombre d'attributions au cours des derniers mois, alors qu'il existe 3 000 demandeurs de logement parmi les habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement. Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et remercie M. Jean-Pierre Plagnard pour son engagement sur ce sujet difficile mais essentiel.

DÉLIBÉRATION 09.2024.095 (2024.DLH.180-1) - RÉALISATION AU 41 RUE PIERRE FONTAINE (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX PAR IMMOBILIÈRE 3F - SUBVENTION (91 600 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2024.096 (2024.DLH.180-2) - RÉALISATION AU 41 RUE PIERRE FONTAINE (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX PAR IMMOBILIÈRE 3F - GARANTIE DES EMPRUNTS (686 853 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que la société Immobilière 3F, qui fait partie du groupe Action Logement, est propriétaire depuis 1986 de l'ensemble immobilier de 16 logements situé au 41 rue Pierre Fontaine. Le bailleur social souhaite réaliser un programme de rénovation de ce bâtiment de style faubourien, qui a bien vieilli, en s'inscrivant dans les objectifs nationaux de la rénovation énergétique. Le projet de délibération a pour objet d'autoriser une subvention de 91 900 euros de la Ville au bailleur et de garantir les emprunts à hauteur de 686 853 euros, en contrepartie de quoi la Ville obtiendra un droit de réservation de 5 logements pour une durée de 40 ans, dont 50 % reviendront à la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement.

L'ensemble immobilier du 41 rue Pierre Fontaine est composé de deux bâtiments R+3 avec combles et une couverture en zinc, classique dans le paysage parisien. Il comporte 16 logements sociaux d'une surface utile d'environ 695 m<sup>2</sup>. Cet ensemble de style faubourien, bâti au 19<sup>e</sup> siècle, possède des façades en moellon qui comportent quelques modénatures en encadrement de baie. M. Jean-Pierre Plagnard explique que les modénatures sont des enjolivements disposés au niveau des fenêtres, pour rendre le bâtiment plus joli et éviter que l'eau tombe à l'intérieur lorsque les fenêtres sont ouvertes. Les constats préliminaires font état d'un inconfort thermique ressenti en hiver et en été, notamment dans les logements du dernier étage, d'infiltrations au niveau des façades et de la toiture, et de problèmes de ventilation.

M. Jean-Pierre Plagnard évoque ensuite la valeur des prêts obtenus par Immobilière 3F auprès de la Caisse des dépôts. Les prêts que la Ville propose de garantir en intérêt et en capital, puisque la Ville est prête à rembourser tout ou partie des prêts qui ne seraient pas remboursés par Immobilière 3F en cas de problème, s'élèvent à 474 000 euros pour une durée de 20 ans au taux variable du livret A de +0,6 %, et à 212 000 euros pour une durée de 20 ans au taux variable du livret A de -0,5 %.

M. Jean-Pierre Plagnard présente ensuite les commentaires. Les objectifs suivis sont ambitieux et consistent à baisser de façon très forte la consommation énergétique. Concernant le bâtiment sur rue, il s'agit de passer de 285 à 157 kilowatts/heure par m<sup>2</sup> et par an, soit une baisse de 45 %. Concernant le bâtiment, il s'agit de passer de 473 à 144 kilowatts/heure par m<sup>2</sup> et par an, soit une baisse de 70 %. Selon l'Apur, la consommation médiane au gaz individuel pour un logement s'élève à 129 kilowatts/heure par m<sup>2</sup> et par an, soit un niveau inférieur à la cible. Ces objectifs sont donc atteignables, même si un travail conséquent devra être réalisé.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que les travaux sont réalisés en site occupé et doivent durer une année, entre le quatrième trimestre 2025 et le quatrième trimestre 2026. Un site occupé est toujours une situation compliquée pour les locataires. Le coût prévisionnel des travaux est de 1,088 million d'euros. Le gain lié aux économies d'énergie s'élève à 8 800 euros par an. M. Jean-Pierre Plagnard note, comme toujours, une différence importante entre le montant de l'investissement et les économies générées.

Mme la Maire le remercie et appelle les élus à voter pour la délibération. En l'absence de demande d'intervention, elle la met aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DLH.180-1.**

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DLH.180-2.**

DÉLIBÉRATION 09.2024.097 (2024.DLH.234) - APPROBATION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023 DE LA 1<sup>RE</sup> CONCESSION AVEC LA SOREQA ET AVENANT N° 18.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que cette délibération tient particulièrement à cœur à Mme la Maire, qui s'est beaucoup engagée sur ce sujet. La Soreqa dispose avec la Ville de Paris d'un traité de concession d'aménagement lui confiant le traitement des divers îlots et parcelles représentant les caractères d'habitats dégradés. Cette délibération a pour objet de valider le compte rendu annuel de la collectivité locale au 31 décembre 2023, l'actualisation du périmètre de l'opération d'aménagement précitée, la signature avec la Soreqa d'un avenant n° 18 au traité de concession liant cette structure à la ville, offrant à la Soreqa un droit de préemption urbain renforcé sur 8 immeubles parisiens, dont le 45 rue Catherine de La Rochefoucauld. Ces opérations entraînent une hausse de la participation de la Ville de Paris au fonds propre de la Soreqa de 14 600 000 euros, portant le montant de cette participation à 118 600 000 euros.

Le 45 rue Catherine de La Rochefoucauld est une monopropriété composée d'un bâtiment R+5 comportant 21 logements et 2 commerces sur rue. Un arrêté de mise en sécurité ordinaire sur les façades, ainsi qu'un arrêté d'injonction de ravalement en 2023 n'ont pas été suivis d'effets. Le niveau de dégradation est fort. Une stratégie en deux temps est proposée. Il s'agit tout d'abord d'une opération de restauration immobilière (ORI), par déclaration d'utilité publique, qui permettrait de définir les travaux nécessaires à une réhabilitation de l'existant par le propriétaire actuel. Dans l'hypothèse où l'ORI ne serait pas respectée, il s'agit d'une appropriation complète de l'immeuble et d'une réhabilitation lourde qui permettraient la création de 11 logements et de 1 commerce.

M. Jean-Pierre Plagnard présente ensuite les commentaires. Ce n'est que le deuxième immeuble du 9<sup>e</sup> arrondissement, sur 176, qui entre dans le périmètre d'opération d'aménagement de la Soreqa, à laquelle l'arrondissement fait donc peu appel.

L'exécutif du 9<sup>e</sup> se réjouit de cette délibération qui fait suite à de multiples interventions de Mme la Maire pour obtenir une remise en état de cet immeuble laissé à l'abandon par la famille qui en est propriétaire, et dont le délabrement et la fréquentation inquiètent le voisinage. Cette situation est étonnante puisqu'il s'agit d'une famille bordelaise très active. Sous l'impulsion de Mme la Maire, un arrêté de mise en sécurité avait été prononcé le 28 novembre 2022 pour pousser les propriétaires à réaliser les travaux nécessaires. Puis une première mesure d'astreinte journalière de 100 euros par jour avait été mise en place le 7 octobre 2024. Cette nouvelle mesure s'ajoute aux précédentes.

Mme la Maire confirme que la rénovation de cet immeuble est très attendue et appelle à voter positivement cette délibération. Elle ouvre le débat.

M. Pierre Maurin annonce qu'il ne savait pas encore s'il allait voter cette délibération. Il explique que son groupe a constaté, en regardant le fonctionnement de la Soreqa, un recours trop fréquent à la préemption, même s'ils sont tous favorables à la lutte contre l'insalubrité. Il indique toutefois qu'il votera favorablement et qu'il l'expliquera à son groupe.

Mme la Maire constate que l'argumentation de M. Jean-Pierre Plagnard a été de nature à le rassurer sur ce point. Elle met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DLH.234.**

Mme la Maire précise que Mme Adeline Guillemain a donné pouvoir à M. Gilles Fiszenson, que Mme Frédérique Dutreuil a donné pouvoir à Mme Camille Vizios-Brami et que M. Nicolas Cour a donné pouvoir à M. Alexis Govciyan.

DÉLIBÉRATION 09.2024.098 (2024.DLH.261) - RÉALISATION AU 32 RUE DE MONTHOLON (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 14 LOGEMENTS SOCIAUX (8 PLAI - 6 PLUS) PAR LA RIVP - SUBVENTION (1 377 118 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que cette délibération fait suite à la délibération DLH.133, présentée le 10 juin 2024, qui informait de la préemption par la Ville de Paris de l'immeuble du 32 rue de Montholon et demandait de valider la conclusion d'un bail emphytéotique entre la Ville et la RIVP, puis le versement d'un loyer capitalisé de 1 950 000 euros de la RIVP à la Ville. La présente délibération a pour objet de demander de valider la restructuration de 2 grands logements vacants en 4 logements T2 et T3, et un programme de rénovation énergétique. Si la délibération est validée, l'immeuble comporterait 8 logements PLAI (2 T1, 2 T2, 3 T3 et 1 T4) et 6 logements PLUS (1 T1, 2 T2, 2 T3 et 1 T5). Le coût total de cette opération s'élève à 4 751 000 euros. Il sera financé notamment par une subvention de la Ville de Paris d'un montant de 1 377 000 euros. La Ville a un droit de réservation de 7 logements, soit 50 % pour la Mairie. La garantie des emprunts nécessaires à la réalisation de l'opération fera l'objet d'une délibération ultérieure.

M. Jean-Pierre Plagnard présente ensuite les commentaires. En premier lieu, l'absence de garantie des emprunts ne permet pas de lancer les travaux rapidement. Il aurait sans doute fallu que cette autorisation de garantie figure dans la présente délibération. Il s'agit de la deuxième délibération concernant ce bâtiment. Il en existera donc forcément une troisième puisque, sans la caution, il ne peut pas y avoir de financement et donc de travaux. Il existe un besoin de grands logements sociaux pour accueillir des familles. Le fait que 90 % des logements de cet immeuble soient au maximum des trois pièces empêche l'établissement de familles et ne va pas dans le sens de la mixité sociale souhaitée par tout le monde. M. Jean-Pierre Plagnard explique que la Ville a choisi de découper les deux grands logements en petits logements, ce qui constitue un problème pour l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement, puisqu'il est difficile d'accueillir des familles avec deux enfants dans des T1, T2 ou T3. M. Jean-Pierre Plagnard regrette l'absence de logements PLS, catégorie correspondant à un grand nombre de demandeurs souhaitant continuer à vivre dans l'arrondissement, ce qui est une nouvelle fois contraire à la mixité sociale.

Le coût de l'acquisition est très élevé. Les 773 m<sup>2</sup> de logements et les 84 m<sup>2</sup> de locaux d'activité coûteront au total 11 446 000 euros, soit 6 280 000 euros pour l'achat, 415 000 euros d'honoraires et 4 751 000 euros pour l'aménagement et la rénovation. Cela revient à 13 356 euros le m<sup>2</sup>, ce qui est rare et exorbitant, même dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, au vu de la situation financière de la Ville.

Mme la Maire indique qu'ils ne pourront, par conséquent, pas voter cette délibération en l'état et annonce qu'elle montra au créneau sur ce sujet, avec Mme Maud Lelièvre et M. Alexis Govciyan, au Conseil de Paris, auprès de l'adjoint au logement, pour obtenir une réponse à leur question légitime. Elle propose d'ouvrir le débat.

M. Pierre Maurin demande pourquoi il existe encore des loyers capitalisés. Il se demande si la Mairie de Paris a trouvé un subterfuge, en les plaçant dans la section d'investissement plutôt qu'en frais de fonctionnement.

M. Jean-Pierre Plagnard répond qu'il s'agit exactement de ce qui s'est passé. Il précise que les loyers capitalisés servaient auparavant à boucher les trous du budget de fonctionnement, alors qu'ils passent désormais en investissement.

Mme la Maire constate l'absence d'autres demandes d'intervention et met la délibération aux voix.

**Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 12 voix et 2 voix pour (Mme Camille Vizios-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2024.DLH.261.**

DÉLIBÉRATION 09.2024.099 (2024.DLH.262) - RÉALISATION AU 24 RUE DE PROVENCE / 30 RUE LE PELETIER (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 13 LOGEMENTS SOCIAUX (8 PLAI - 5 PLUS) PAR LA RIVP - SUBVENTION (4 262 834 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique au préalable qu'il s'agit d'une deuxième acquisition de bâtiment, qui deviendra un bâtiment social.

Cette délibération fait suite à l'autorisation donnée par la commission de déclaration d'intention d'aliéner du 21 décembre 2023, qui donnait délégation du droit de préemption à la RIVP pour accueillir le bâtiment du 24 rue de Provence, comprenant 2 commerces en rez-de-chaussée (249 m<sup>2</sup>), 10 logements et 13 chambres (1 061 m<sup>2</sup>) et 2 surfaces de bureaux en étage (400 m<sup>2</sup>), les 13 chambres et 5 logements (440 m<sup>2</sup>) étant libres. Cela signifie que de nombreuses pièces sont prises, les 5 autres logements étant loués. Il est demandé dans le cadre de cette délibération d'approuver la participation de la Ville au financement du programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (8 PLAI, 5 PLUS). Ce montant servira notamment à la rénovation énergétique du bâtiment, les 13 chambres devant être transformées en 3 logements. Le coût global de l'opération est prévu à 19 548 000 euros. La RIVP bénéficiera d'une subvention municipale d'un montant maximum global de 4 262 000 euros. La Ville aura un droit de réservation de 7 logements, soit 50 % pour la Mairie.

M. Jean-Pierre Plagnard aborde les commentaires. Une nouvelle fois, l'absence de garantie des emprunts ne permet pas de lancer les travaux rapidement. Il aurait sans doute fallu que cette autorisation de garantie figure dans la présente délibération. M. Jean-Pierre Plagnard s'étonne de cette situation, puisqu'il ne peut y avoir d'emprunt, et donc de travaux, sans garantie d'emprunt. M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que la Mairie du 9<sup>e</sup> a besoin de grands logements sociaux pour accueillir les familles. Or le fait que 75 % des logements soient au maximum des trois pièces empêche l'établissement de familles et ne va pas dans le sens d'une mixité sociale souhaitée par tout le monde. M. Jean-Pierre Plagnard souligne le grand nombre de demandes de familles qui souhaitent rester dans l'arrondissement. Il signale une nouvelle fois l'absence de logements PLS, catégorie correspondant à un grand nombre de demandeurs souhaitant continuer à vivre dans l'arrondissement, ce qui est contraire à la mixité sociale. En outre, le coût de l'acquisition, bien que plus faible que précédemment, reste élevé. Les 1 105 m<sup>2</sup> de logements et les 650 m<sup>2</sup> de locaux d'activité coûtent 19 548 000 euros, soit 11 138 euros le m<sup>2</sup>, ce qui est très cher pour le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire émet la même remarque sur la nécessité de faire remonter ce point au Conseil de Paris, en demandant des explications à la DLH. Elle constate l'absence de demandes d'intervention et met la délibération aux voix.

**Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2024.DLH.262.**

DÉLIBÉRATION 09.2024.100 (2024.DLH.322) - LOCATION DE L'IMMEUBLE 7 RUE CHORON (9<sup>E</sup>) À ELOGIE-SIEMP - BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que la Ville de Paris, faisant exercice de son droit de préemption, a notifié le 5 septembre 2024 sa décision d'acquérir l'immeuble 7 rue Choron en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux. L'immeuble compterait 19 logements, dont 7 vacants, soit un peu plus du tiers, ainsi que 2 locaux commerciaux et 2 chambres, l'une louée et l'autre vacante. La surface globale, comprenant 284 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux, s'élève à 1 335 m<sup>2</sup>. Le prix d'achat s'élève à 9 944 000 euros. La Ville anticipe des travaux pour un montant de 4 223 000 euros.

La présente délibération vise, après transfert de propriété, à conclure un bail emphytéotique de 65 ans avec la société Élogie-Siemp qui souhaite y réaliser un programme comportant des logements sociaux. Il s'agit de demander à Élogie-Siemp de payer un loyer capitalisé de 3,2 millions d'euros.

M. Jean-Pierre Plagnard présente ensuite les commentaires. Il est de nouveau question d'un loyer capitalisé. L'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement continue à considérer cet artifice comptable dangereux dès lors où il anticipe une ressource. Dans le contexte financier tendu, l'équilibre des budgets doit être généré par des économies plutôt que par ce type de mécanisme qui réduit les entrées futures de liquidités. Le coût de cette acquisition reste élevé. Les 1 051 m<sup>2</sup> de logements et les 284 m<sup>2</sup> de locaux d'activités reviennent à 10 611 euros le m<sup>2</sup>, si l'estimation des travaux à réaliser n'est pas revue à la hausse, comme c'est souvent le cas, ce qui reste onéreux.

Mme la Maire émet la même remarque et appelle une nouvelle fois les élus à s'abstenir. Elle met la délibération aux voix.

**Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2024.DLH.322.**

DÉLIBÉRATION 09.2024.101 (2024.DAE.178) - SUBVENTIONS (473.300 EUROS) AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2024 ET CONVENTIONS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire précise que les illuminations ont été installées dans les rues du 9<sup>e</sup> arrondissement quelques jours auparavant.

M. Jean-Pierre Plagnard déplore que seules trois rues du 9<sup>e</sup> arrondissement soient concernées par les illuminations de Noël, mais se félicite des subventions qui bénéficieront aux commerçants qui ont souvent des problèmes financiers.

Mme la Maire annonce l'arrivée prochaine d'autres dossiers, en rassurant les associations de commerçants des autres rues. M. Jean-Pierre Plagnard précise qu'il s'agit de sa première présentation en tant qu'adjoint au commerce.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il s'agit pour la rue Vignon d'une subvention de 4 700 euros, pour un budget d'opération de 15 740 euros, en hausse par rapport à l'année précédente (3 300 euros). Il s'agit pour l'association des commerçants de la rue des Martyrs de 6 400 euros, pour un budget d'opération de 21 400 euros, en hausse par rapport à l'année précédente (5 900 euros). Il s'agit pour l'association pour la défense d'intérêts des commerçants et artisans des grands boulevards, dans le 2<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> arrondissement, de 9 000 euros, pour un budget d'opération de 29 800 euros, en hausse par rapport à l'année précédente (6 800 euros).

Mme la Maire ajoute que, puisque les subventions aux associations de commerçants avaient baissé durant les années passées, il s'agit d'un juste rééquilibrage.

Ces associations cherchent par ailleurs des mécènes privés, comme c'est le cas des Grands Boulevards et de la rue Vignon, et comme c'était le cas en 2023 de la rue des Martyrs.

Mme la Maire ouvre le débat.

Mme Camille Vizioz-Brami demande des informations sur la rue aux Bulles, rue des Martyrs.

Mme la Maire répond qu'il s'agissait d'un partenariat commercial, ce qui a permis de réduire le coût pour les commerçants, mais informe que cela n'est pas renouvelé en 2024, puisque le partenaire commercial souhaite se rendre dans d'autres arrondissements et villes.

Mme Camille Vizioz-Brami demande si un retour des concombres de la rue Cadet est prévu.

Mme la Maire répond qu'il s'agissait d'une initiative de l'association des commerçants de la rue Cadet.

Mme Camille Vizioz-Brami ajoute qu'il s'agissait d'un partenariat avec une marque d'alcool, comme la rue aux Bulles.

Mme la Maire répond qu'il pourrait très bien s'agir du brocoli en 2025. Elle informe que cette initiative n'a pas vocation à être pérennisée.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAE.178.**

DÉLIBÉRATION 09.2024.102 (2024.DAE.312) - MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES - PRINCIPE DU RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que ce sujet est abordé en raison d'une erreur matérielle dans la délibération DAE.123 présentée lors du précédent conseil. Il précise que le rapport à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), qui était absent, est désormais annexé au document, ce qui permet de garantir une information complète et transparente à l'ensemble des conseillers. La présente délibération vise à corriger cette omission et remplace la précédente.

M. Jean-Pierre Plagnard souligne que le nouveau marché n'intègre plus l'obligation de remplacer la moitié des bâches à mi-délégation, ce qui génère un allègement des charges des concessionnaires. Il explique que les concessionnaires doivent proposer et monter des bâches sous lesquelles les commerçants se trouvent.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que la délibération prévoit des pénalités financières en cas de non-respect par les délégataires des obligations fixées par la convention, ce dont il se félicite. Les critères validant le respect des obligations devront toutefois être fixés précisément pour chacune de ces obligations, sans quoi il serait très compliqué d'obtenir des pénalités financières.

Mme la Maire le remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAE.312.**

QUESTION Q.09.2024.042 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA VIE DU GYMNASSE BUFFAULT.

Mme Camille Vizioz-Brami pose une question relative à la vie du gymnase Buffault et celle des nombreuses associations qui permettent aux habitants de l'arrondissement et aux autres de passer de bons moments, dans un esprit social et sportif. Elle indique avoir compris que ces associations ne se rencontrent plus et ne peuvent plus échanger de bonnes pratiques, en dehors du Forum des associations qui est un moment très important et fort en début d'année. Elle demande si un tel temps d'échange peut se mettre en place, peut-être avec la Maison de la vie associative et citoyenne (MVAC).

Mme Camille Vizioz-Brami demande en outre pourquoi ce gymnase était fermé pendant les périodes scolaires, en sachant que tous les enfants parisiens du 9<sup>e</sup> ne partent pas en vacances, et qu'un certain nombre d'adultes sont dans cette attente.

Mme la Maire précise que le gymnase était ouvert et que les cours n'étaient pas dispensés pour d'autres raisons. Elle passe la parole à son adjoint à la vie locale et à la démocratie pour répondre.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement a organisé une visite de ce gymnase avec les habitants dans le cadre d'un comité d'usagers deux ans auparavant. Le gymnase Buffault accueille douze associations parmi lesquelles cinq sont domiciliées à la MVAC du 9<sup>e</sup> arrondissement. Elles y ont leur siège social et disposent d'une boîte aux lettres où leur sont adressés les courriers. Ces cinq associations se rendent donc régulièrement à la MVAC. À cette occasion, les membres de la MVAC peuvent discuter avec ces associations. Trois autres associations ont leur siège social dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Les associations inscrites à la MVAC disposent d'un accompagnement individualisé et personnalisé, tant dans leur démarche pour leur développement que pour leur activité courante, mis en place par la nouvelle équipe de la MVAC, qui favorise le développement des actions inter-associatives en lien avec leur champ d'activité, visant à la complémentarité. M. Jean-Pierre Plagnard cite l'exemple, dans le cadre des solidarités, des bénévoles de l'association YayeMaye qui ont confectionné des troussees garnies de produits de toilette issus d'une collecte, distribuées à des femmes en situation d'errance par la Croix-Rouge. D'une manière plus générale, la MVAC organise fréquemment des temps de rencontres et d'échanges qui prennent la forme de Cafés des associations. Les derniers se sont tenus les 2 juillet et 10 octobre et le prochain aura lieu avant la fin de l'année.

L'association Tout Autre Chose a organisé l'accueil café, et plusieurs associations, dont l'association Passerelles et Compétences, ont présenté leurs actions, pour initier des partenariats et des synergies, notamment dans le cadre des collectes. Ces événements sont annoncés notamment via la newsletter de la MVAC. La MVAC va développer ces temps de rencontres en organisant des moments de convivialité en soirée, pour que les responsables associatifs puissent se rencontrer dans un cadre informel. M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que cette action est encouragée par l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement et informe qu'il est allé à ces cafés associatifs.

Mme la Maire indique qu'il s'agit aussi de l'objectif de la directrice de la MVAC, qui travaille en confiance avec l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement et qui souhaite mettre en place une nouvelle dynamique depuis son arrivée.

M. Jean-Pierre Plagnard souligne l'investissement de la MVAC via le développement des réseaux thématiques à travers lesquels sont mises en relation des associations œuvrant dans un domaine précis, dont l'action est complémentaire, dans une logique holistique tournée vers l'utilisateur. Il cite le réseau des solidarités partagées et celui de la lutte contre les violences faites aux femmes, évoqué précédemment. La MVAC travaille en outre au plan de formations 2025 à destination des associations. Ces formations leur permettent de partager des problématiques communes et de progresser ensemble.

Concernant l'ouverture des équipements sportifs pendant les vacances, moins fréquentés en l'absence des scolaires, le planning est construit par la DJS au regard des vacances prises par les agents sur l'ensemble de l'arrondissement, et le cas échéant des travaux à réaliser. En outre, pendant les vacances, les petits sites dont fait partie le gymnase Buffault n'ouvrent pas le week-end, où les effectifs d'agents sont souvent réduits. La salle Buffault était ainsi ouverte le premier week-end des vacances, les 19 et 20 octobre, mais fermée les 26 et 27 octobre et les 2 et 3 novembre. Le gymnase était bien ouvert le reste de la semaine pendant les vacances. Cependant, les clubs eux-mêmes, du fait des vacances de leurs professeurs, ne sont pas forcément en capacité de proposer des cours aux adultes pendant les vacances de la Toussaint, même si l'équipement est ouvert. M. Jean-Pierre Plagnard cite l'exemple du club de danse Plateau 24, qui ne dispense pas de cours de danse aux enfants et aux adultes pendant les vacances, du fait de la décision de sa présidente, Mme Nelly Aknin, et non pas de la fermeture de l'équipement.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que les associations ont la possibilité de formuler des demandes de stage pendant les vacances, un mois avant. Des créneaux peuvent être ainsi compensés et ajoutés pour leur saison.

Mme Camille Vizioz-Brami le remercie pour sa réponse.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.**

*En parcourant le site de la Mairie du 9<sup>e</sup>, il est écrit au sujet du gymnase Buffault :*

**Salle polyvalente Buffault**

*Accessible aux personnes à mobilité réduite.*

*Disciplines : danse (modern jazz, classique), gymnastique, fitness.*

*C'est vrai que ce gymnase, qui accueille les scolaires et les habitant-es de Paris, réunit de nombreuses associations pour des activités sportives et artistiques tous les week ends et en semaine. En discutant avec certaines associations, il semblerait qu'il n'y ait pas de communication entre elles alors qu'il y a une dizaine d'années des réunions étaient organisées entre les associations pour mieux se connaître et travailler ensemble. En dehors du Forum des associations, il n'y a pas de rendez-vous d'échange dans l'année. Pensez-vous possible de mettre en place des réunions inter-associations avec la MVAC pour fluidifier les échanges entre elles ?*

*Par ailleurs, pourriez-vous nous préciser pourquoi le gymnase est-il fermé pendant les vacances scolaires ? En effet, les cours pour adultes ne sont pas assurés pendant ces périodes.*

**DÉLIBÉRATION 09.2024.103 (2024.DAC.455) - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À FRANTISEK KUPKA AU 83 BOULEVARD DE CLICHY (9<sup>E</sup>).**

**Rapporteur** : M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris.

M. Alexis Govciyan annonce que sa présentation sera brève puisqu'il est persuadé que tout le monde votera favorablement cette délibération. Il indique que Frantisek Kupka est un artiste très connu, figure pionnière de l'art abstrait notamment, qui a porté l'art à Paris et sur le plan mondial. Frantisek Kupka, étranger d'origine tchèque, arrivé à Paris en 1896, s'est engagé dès 1914 dans la Légion étrangère. Il a donc combattu pour la France, en donnant son temps et son courage. M. Alexis Govciyan propose de voter favorablement ce projet de délibération, prévoyant l'apposition d'une plaque commémorative au 83 boulevard de Clichy, précisant : « Ici vécut Frantisek Kupka (1871-1957), artiste peintre d'origine tchèque, pionnier de l'art abstrait. ».

Mme la Maire le remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.455.**

**VŒU V.09.2024.049 - VŒU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLİ, ALEXIS GOVCIYAN ET L'EXÉCUTIF DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE EN MÉMOIRE D'EDOUARD SCHNEEBERG AU 43 RUE DE LA VICTOIRE.**

M. Alexis Govciyan informe qu'il s'agit d'honorer la mémoire d'un homme engagé, volontaire, d'exception, mais aussi de rendre vivante la mémoire d'une institution importante de la vie spirituelle juive à Paris, et en particulier dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Fondée dans les années 1840 par Samuel Schneeberg, l'entreprise spécialisée dans les pompes funèbres israélites est très rapidement devenue une institution emblématique. Edouard Schneeberg, fils du fondateur, a poursuivi cette mission, jouant un rôle essentiel.

M. Alexis Govciyan indique qu'il serait trop long d'énumérer toutes les actions et les engagements d'Edouard Schneeberg tout au long de sa vie, aussi bien sur le plan personnel, familial, professionnel que philosophique et spirituel. Durant l'Occupation, entre avril 1941 et décembre 1943, la maison Schneeberg a continué d'accompagner les familles dans les rites funéraires, malgré les dangers pour les juifs. Cette dérogation a pu fonctionner du fait de la spécificité religieuse et du caractère strictement juif de sa clientèle. Il a d'ailleurs été inquiété très régulièrement. Il a été arrêté à deux reprises, malgré le statut de commerce rituel de la maison Schneeberg, à priori censé le protéger. Il a été arrêté une première fois par les autorités allemandes, c'est-à-dire les nazis, le 10 septembre 1941, puis par la police française le 20 mars 1942, dans ses bureaux de la rue de la Victoire. Il est finalement déporté le 31 juillet 1943 dans le convoi 58 en direction d'Auschwitz-Birkenau où il trouve la mort. Son histoire, marquée par la persécution et la déportation, incarne l'horreur de la Shoah sous le régime nazi, mais aussi avec l'aide, voire le zèle des autorités de Vichy, et en regard, le courage de ceux qui, malgré les dangers, sont restés fidèles à leur devoir.

M. Alexis Govciyan rappelle que, pour le Consistoire israélite de Paris, Edouard Schneeberg a assuré aussi l'inhumation gratuite de ses coreligionnaires les plus démunis. Cette action souligne son humanité et son sens de la solidarité, avec son engagement envers les plus vulnérables. Il a assuré aussi, dès juin 1940, et en l'absence des autorités consistoriales et rabbiniques, le fonctionnement du culte à la synagogue de la Victoire. Homme engagé dans la cité, Edouard Schneeberg a présidé la Chambre syndicale des entrepreneurs de pompes funèbres de France et des colonies. En 1940, il en était le Président d'honneur. La famille Schneeberg, à travers ses recherches et le travail de mémoire de Michèle Schneeberg, son arrière-petite-fille, a su préserver et transmettre l'héritage de leur aïeul.

M. Alexis Govciyan indique que l'apposition d'une plaque au 43 rue de la Victoire, juste en face de la grande synagogue de la Victoire, serait un hommage fort et durable à une figure essentielle de la vie juive parisienne et à l'entreprise qui a illustré cette vie spirituelle. Cela permettrait aussi de rappeler aux Parisiens et aux visiteurs la mémoire d'un homme dont l'histoire incarne le courage, la solidarité et l'attachement aux valeurs républicaines. Cette mémoire resterait vivante pour les générations futures.

Mme la Maire le remercie pour cette formidable initiative, concernant un destin et un parcours absolument remarquables. En l'absence de demande d'intervention, elle met le vœu aux voix.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;*

**Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :**

*Considérant que la maison Schneeberg, fondée dans les années 1840 par Samuel Schneeberg, fut une institution emblématique du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris, spécialisée dans les pompes funèbres israélites, et que son fils, Edouard Schneeberg, a continué cette tradition avec un engagement indéfectible envers la communauté juive de Paris ;*

*Considérant que la maison Schneeberg, située au 43 rue de la Victoire, a poursuivi entre avril 1941 et décembre 1943 son activité liée aux rites funéraires dans un contexte de grande adversité pour la communauté juive ;*

*Considérant que malgré son statut de « commerce rituelique » accordé par l'Occupant, Edouard Schneeberg a été arrêté à plusieurs reprises, d'abord le 10 septembre 1941 par les Allemands, puis de nouveau le 20 mars 1942 dans ses bureaux de la rue de la Victoire par la police française, et qu'il a été déporté le 31 juillet 1943 dans le convoi 58 en direction d'Auschwitz d'où il n'est jamais revenu ;*

*Considérant qu'Edouard Schneeberg était attaché aux valeurs républicaines, en témoigne le don de granit qu'il a consenti pour la construction du monument de l'Armistice du 11 novembre à Rethondes en 1922, soulignant ainsi son patriotisme et son attachement à la mémoire nationale ;*

*Considérant que depuis 1900, Edouard Schneeberg prenait en charge, pour le Consistoire israélite de Paris, l'inhumation gratuite de ses coreligionnaires les plus démunis, démontrant un attachement à la solidarité et au soutien des plus vulnérables ;*

*Considérant que l'histoire d'Edouard Schneeberg, marquée par la déportation et la mort à Auschwitz, symbolise la tragédie vécue par la communauté juive sous l'occupation nazie, et que la pose d'une plaque en son souvenir préserverait et transmettrait cette mémoire essentielle, en particulier à un lieu si proche de la Grande Synagogue de la Victoire ;*

*Considérant que la reconnaissance de l'histoire d'Edouard Schneeberg et de la maison Schneeberg est une manière de rendre hommage à une figure centrale de la vie juive à Paris ;*

*Considérant que par l'intermédiaire de Mme Michele Schneeberg, la famille d'Edouard Schneeberg a réalisé depuis plusieurs années un remarquable travail de recherche et de mémoire ;*

**Delphine Bürkli, Alexis Govciyan et l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris soutienne l'initiative portée par la Mairie du 9<sup>e</sup> en lien avec Mme Michele Schneeberg d'apposition d'une plaque en mémoire d'Edouard Schneeberg, au 43 rue la Victoire.**

VŒU V.09.2024.050 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR ARNAUD NGATCHA ET CAMILLE VIZIOZ-BRAMI POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, ET PAR ALEXIS GOVCIYAN AU NOM DE L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À UNE APPELLATION DANS L'ESPACE PUBLIC.

M. Arnaud Ngatcha remercie M. Alexis Govciyan d'avoir accepté de s'associer au vœu, sur un sujet qui transcende les partis, en sachant qu'il est toujours présent pour soutenir les combats menés pour l'Arménie.

M. Arnaud Ngatcha rappelle que M. Garbis Aprikian est mort le 25 septembre 2024 et que ses obsèques ont eu lieu en la cathédrale arménienne du 8<sup>e</sup> arrondissement le 15 octobre. Il fait part de sa fierté d'avoir pu lui remettre avant son décès la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris, en rappelant qu'il avait été fait commandeur des Arts et des Lettres.

La vie de Garbis Aprikian est riche. Elle a commencé en Égypte en 1926. Il a voué sa vie à enrichir le dialogue des cultures à travers des compositions inspirées de la musique traditionnelle arménienne, intégrant des influences européennes et créant ainsi un véritable nouveau langage musical. Arrivé en France en 1953, c'est à Paris qu'il a bâti une carrière artistique exemplaire, notamment en prenant la tête du chœur Sipan-Komitas. Pendant plus de cinquante ans, il a composé plus de 200 œuvres religieuses et profanes, marquant ainsi de son empreinte la scène musicale française et internationale.

M. Arnaud Ngatcha ajoute qu'il est bien connu dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, notamment rue Bleue, à la Maison de la culture arménienne où certaines de ses œuvres sont exposées. À travers cet hommage, il s'agit d'honorer un homme qui a su incarner le lien indéfectible entre la France et l'Arménie. À travers cet hommage, le 9<sup>e</sup> arrondissement et la Ville de Paris célèbreraient pour toujours une vie dédiée à la musique, à la culture et au rayonnement des valeurs de paix et de transmission. Durant l'ensemble de sa carrière, il a non seulement transmis la culture arménienne à Paris, mais également contribué au patrimoine musical français. Garbis Aprikian incarnait les valeurs d'ouverture et de diversité de la ville. Cet hommage symboliserait leur reconnaissance envers une figure qui a su enrichir et surtout unir les cultures, et inspirerait les générations futures.

Mme la Maire le remercie et donne la parole à M. Alexis Govciyan pour compléter et rappeler leur engagement pour honorer la mémoire de ce grand Monsieur de la culture.

M. Alexis Govciyan remercie M. Arnaud Ngatcha d'avoir proposé de travailler ensemble pour ce vœu. Il remercie Mme la Maire et tous ses collègues d'avoir immédiatement accepté de signer ce vœu tous ensemble, dans un esprit à la fois œcuménique et partagé, ce qui arrive très rarement et ce qui est difficile au Conseil de Paris. Il espère que M. Arnaud Ngatcha, en tant qu'adjoint à la Maire de Paris, acceptera de soutenir des vœux présentés par l'opposition. Il est persuadé que cela se produira et que l'état d'esprit qui règne facilitera amplement ce genre d'initiative.

M. Alexis Govciyan indique que Garbis Aprikian, appelé le Maestro, était un homme exceptionnel, et qu'il a eu deux enfants qui sont des personnages de talent. Garbis Aprikian a participé à plusieurs concerts et a été chef de chœur.

M. Alexis Govciyan informe qu'un échange doit avoir lieu avec la Commission de dénomination des voies, espaces verts et équipements publics, qui se réunit régulièrement sous la houlette de Mme Laurence Patrice, ce qui permettra ensuite de trouver un lieu dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Le 9<sup>e</sup> arrondissement, qui a une longue histoire avec les Arméniens devenus Français, est la petite Arménie. M. Alexis Govciyan ajoute que le concert d'adieu donné en 2009 par Garbis Aprikian a eu lieu en l'église Saint-Vincent-de-Paul.

M. Alexis Govciyan rappelle qu'il existe des textes faisant consensus et que celui-ci en fait certainement partie.

Mme la Maire le remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met le vœu aux voix.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu le vœu présenté par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris ;*

**Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :**

*Considérant l'engagement européen et international de la Ville de Paris ;*

*Considérant l'importance que Paris accorde à sa mémoire et son patrimoine immatériel ;*

*Considérant que le 9<sup>e</sup> arrondissement a une longue tradition d'accueil et de soutien aux artistes et créateurs qui ont contribué au rayonnement de la culture à Paris ;*

*Considérant que Garbis Aprikian, compositeur et chef de chœur franco-arménien, a marqué durablement la vie culturelle et musicale de la communauté arménienne de Paris et plus largement de la scène artistique internationale ;*

*Considérant que son travail à la tête du Chœur Sipan-Komitas pendant plus de 50 ans a permis à de nombreuses générations de choristes de s'épanouir et de porter haut les couleurs de la culture arménienne, tout en contribuant à l'enrichissement du patrimoine musical français ;*

*Considérant que, tout au long de sa carrière, Garbis Aprikian a œuvré pour l'intégration des Arméniens en France à travers l'art et la musique, poursuivant ainsi le travail de reconnaissance et de transmission culturelle débuté par ses prédécesseurs comme Komitas, Ganatchian ou Katchadourian ;*

*Considérant le talent remarquable de Garbis Aprikian, qui lui a valu de nombreuses distinctions et reconnaissances, dont la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris, ainsi que son apport et sa contribution significative aux arts et à l'histoire de la musique française et européenne ;*

*Considérant la présence notable d'une importante communauté arménienne dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et de la Maison de la culture arménienne, association culturelle visant à promouvoir les liens franco-arméniens, domiciliée au 17 rue Bleue ;*

*Considérant que Garbis Aprikian vécut à Paris et en région parisienne de 1953 à 2024 ;*

*Considérant que l'apposition d'une plaque commémorative dans l'espace public du 9<sup>e</sup> arrondissement serait un hommage durable et visible à l'œuvre et à la mémoire de Garbis Aprikian, tout en rappelant les liens profonds entre l'histoire de la diaspora arménienne et celle de la ville de Paris ;*

**Pour ces motifs, Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en commun, et Alexis Govcuyan, au nom de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement, émettent le vœu suivant :**

- **que soit apposée dans un lieu public du 9<sup>e</sup> arrondissement une plaque rendant hommage à Garbis Aprikian, afin de commémorer son souvenir et, à travers cet hommage, inspirer les générations futures à s'inscrire dans les valeurs que portaient ce grand musicien.**

DÉLIBÉRATION 09.2024.104 (2024.DEVE.80) - APPEL À PROJET JARDIN PARTAGÉ JARDIN RELAIS - SUBVENTIONS ET CONVENTIONS AVEC DES STRUCTURES IMPLIQUANT LA CONTRIBUTION CITOYENNE À PARTICIPER À LA VILLE JARDIN (146 482 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sébastien Dulermo informe que l'association l'Accueille du 9<sup>e</sup> est gestionnaire du jardin partagé au centre Valère et des sites de compostage de l'arrondissement. Elle propose de mettre en place une grainothèque, une outillthèque et une bouturothèque qui seront accessibles aux habitants du quartier impliqués dans les projets de végétalisation. Elle a également le projet d'installer un mur végétal au jardin partagé à partir d'essences locales et de mettre en place un dispositif de collecte et de stockage des eaux pluviales, ainsi qu'un système d'irrigation moins consommateur en eau. Pour cette association, une subvention d'investissement de 4 418 euros est proposée.

Mme la Maire indique bien connaître cette association qui est un partenaire important de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement dont l'exécutif a mis en place le jardin partagé dans la première mandature. Il s'agit par conséquent de l'aider à se développer.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DEVE.80.**

DÉLIBÉRATION 09.2024.105 (2024.DEVE.49) - SUBVENTION À BIO CONSOM'ACTEURS (60 000 EUROS) POUR ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE AU TRAVERS DU PROJET CLIMAT CANTINES.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sébastien Dulermo informe que cette association a été créée en 2004. Elle sensibilise et mobilise les consommateurs sur l'importance des choix de la consommation. L'action vise à accompagner la transition vers des modes de consommation et de production écologiques, sobres en ressources, respectueux de l'humain et des écosystèmes. Bio consom'acteurs a mis en place le programme climat cantines, en collaboration avec Eco2 Initiative, pour aider les collectivités et les organisations dans leurs démarches en faveur de la transition écologique et de réduction de l'impact carbone de leur menu, tout en garantissant la qualité nutritionnelle et la durabilité des produits achetés. Ce programme, qui accompagne les établissements à adopter des pratiques plus durables, a été mené près de deux ans, entre 2018 et 2020, dans les caisses des écoles des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements. Pour la prochaine année scolaire, trois arrondissements, dont le 9<sup>e</sup>, bénéficieront de cet accompagnement par cette association. Dans un premier temps, un état des lieux initial sur toutes les pratiques des gestionnaires sera réalisé, y compris concernant le bilan carbone. Dans un deuxième temps, l'association propose de former le personnel de cuisine des trois gestionnaires inclus dans le projet aux enjeux de l'alimentation durable ainsi qu'aux méthodes culinaires alternatives. Des ateliers sont prévus dans cinq classes de six écoles primaires et dans trois classes du collège, soit au total trente-trois classes. Il est ensuite prévu une sensibilisation des enfants dans cinq classes de six écoles primaires, pour chaque caisse des écoles accompagnée. La session de sensibilisation se décompose en six séances thématiques. Une partie des séances est animée par Bio Consom'Acteurs et l'autre partie par les enseignants qui auront été préalablement formés. Il est aussi prévu la formation des personnels de cuisine afin de les accompagner dans la compréhension et la mise en place du plan d'alimentation durable. Il sera possible pour la Mairie de mesurer l'impact du passage d'un repas végétarien par semaine en 2018 à deux en 2020.

M. Sébastien Dulermo invite les élus à voter pour cette délibération.

Mme la Maire le remercie et ouvre le débat.

M. Pierre Maurin indique être favorable à partir du moment où les apports nutritifs sont garantis, notamment les protéines végétales et animales. Il demande si des contrôles sont prévus en la matière, en précisant que les enfants les plus défavorisés doivent avoir ces apports lors des repas servis à la cantine municipale puisqu'ils leur font défaut le soir quand ils sont chez eux.

M. Sébastien Dulermo répond que tous les menus sont élaborés par une diététicienne qui travaille à la caisse des écoles. Il informe qu'il existe autant de protéines dans un menu végétarien que dans un menu avec de la viande ou du poisson, grâce au recours à des légumineuses et des céréales, entre autres.

Mme la Maire le remercie et met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DEVE.49.**

DÉLIBÉRATION 09.2024.106 (2024.DASCO.141) - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (30 124 EUROS) À 3 COLLÈGES AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES - ÉDITION 2023-2024.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sébastien Dulermo informe que les subventions d'investissement s'élèvent à 30 124 euros, dont 10 001 euros pour le collège Jules Ferry, afin de réaliser son projet d'espace détente.

Mme la Maire le remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.141.**

VŒU V.09.2024.051 - VŒU DÉPOSÉ PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, ÉLUE DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE DES SIGNES À L'ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Mme Camille Vizioz-Brami propose de parler d'apprentissage, d'inclusion et d'expérimentation dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Elle rappelle qu'un peu moins de 9 % de la population est malentendante en France et que la langue des signes est une langue à part entière depuis la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Au regard des Jeux qu'ils viennent de vivre tous ensemble, Mme Camille Vizioz-Brami émet le vœu que le 9<sup>e</sup> arrondissement soit une nouvelle fois pionnier et propose que cette langue universelle soit apprise et initiée dans quelques écoles primaires. Elle ajoute que l'apprentissage des langues est favorable à l'ouverture à la culture, à la fraternité, à l'inclusion et à l'approche citoyenne. Quand les enfants en bas âge sont sensibilisés à ces nouveaux langages, ils ne les réceptionnent que de meilleure façon.

Mme Camille Vizioz-Brami explique que le 9<sup>e</sup> arrondissement dispose déjà de deux lieux, l'IVT, rue Chaptal, et la bibliothèque Louise Walzer-Gaillard, qui travaillent déjà à la promotion de cette langue, et que des passerelles sont élaborées entre ces deux établissements. Elle informe avoir appris cette année qu'au centre Jacques Bravo, des cours sont délivrés tous les mercredis sur inscription, pour se familiariser avec cette langue des signes. Elle estime que cette initiative est très encourageante et à promouvoir.

Mme Camille Vizioz-Brami souhaite que l'apprentissage de la langue des signes dans quelques écoles pilotes de l'arrondissement, avec des formateurs certifiés et eux-mêmes locuteurs de la langue des signes française, soit proposé. Elle ajoute qu'il serait intéressant d'organiser des réunions publiques à la mairie pour rendre plus visible cette accessibilité, et de mettre en place ce dispositif de façon la plus large et sereine possible.

Mme la Maire la remercie et passe la parole à son adjoint pour répondre.

M. Sébastien Dulermo confirme que des actions sont déjà réalisées dans l'arrondissement, notamment avec la bibliothèque Chaptal et l'IVT, rue Chaptal. Il informe que, sur le temps périscolaire, des animateurs formés dispensent de petites animations dans certaines écoles (école de la Tour d'Auvergne, école maternelle Rodier et école maternelle du 68 rue Marguerite de Rochechouart). D'autres animateurs du 9<sup>e</sup> arrondissement ont participé au module de la langue des signes, organisé par la mission ressources inclusion. Cela concerne les écoles Chaptal, Turgot, Milton et Rochechouart. M. Sébastien Dulermo souligne le grand nombre de réalisations dans les écoles, mais indique qu'un travail pourra être mené pour développer certaines actions dans l'arrondissement.

Mme la Maire rappelle que, sur le temps scolaire, le rectorat n'a pas la possibilité ou la volonté de mettre en place ces modules d'enseignement, et indique qu'une pression auprès du rectorat est nécessaire. Dans le cadre du périscolaire, Mme la Maire rappelle qu'ils ont beaucoup travaillé avec l'IVT, entre autres, sur l'apprentissage et les bienfaits de cette langue. Il s'agit aussi des enfants à partir de six mois, dans les crèches, sur la base du volontariat des directeurs.

Mme Virginie Mergoïl explique que, pendant la période du confinement où les puéricultrices étaient masquées, les jeunes enfants ont appris à faire des gestes pour les repas. Même s'ils ne peuvent pas signer comme les personnes qui ont tout un vocabulaire, ces enfants pratiquent la langue des signes dès la crèche, qu'elle soit associative ou municipale, au bon vouloir de l'équipe pédagogique.

Mme la Maire précise que l'apprentissage de cette langue se faisait avant la pandémie de Covid, et souligne ses bienfaits dans l'épanouissement des jeunes enfants. Mme la Maire confirme que des actions en la matière existent dans toutes les écoles, même si un enseignement institutionnalisé serait nécessaire sur le temps scolaire, compte tenu des atouts que constituent la bibliothèque et l'IVT.

Mme Camille Vizioz-Brami souhaite demander au rectorat de mettre en place des créneaux sur le temps scolaire, afin de permettre un maximum d'inclusion.

Mme la Maire confirme leur souhait d'adresser ensemble cette demande au rectorat le moment venu.

Mme Camille Vizioz-Brami informe qu'elle ne retirera pas son vœu.

Mme la Maire annonce que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement s'abstiendra puisque les expérimentations demandées existent déjà. Elle met le vœu aux voix.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le vœu suivant :**

*Considérant que les JOP de Paris ont été une formidable occasion de rappeler notre attachement aux valeurs olympiques que sont la diversité et l'universalité. Selon la devise « L'unité dans la diversité », cela signifie avant tout le respect des différences de cultures, de sexes, d'origines sociales, de perceptions, d'attitudes et d'opinions ;*

*Considérant que, selon l'enquête de la DREES : Étude quantitative sur le handicap auditif, on estime à 10 millions le nombre de personnes ayant des limitations fonctionnelles auditives. Parmi eux, on estime à environ 7 millions le nombre de personnes sourdes ou malentendantes en France dont 500 000 de nos concitoyens qui vivent avec une surdité profonde ou sévère ;*

*Considérant que l'apprentissage des langues à l'école favorise l'élargissement des horizons culturels des apprenants. Il s'agit de découvrir de nouvelles cultures, traditions et modes de vie. Cela favorise le développement de la créativité car les apprenants doivent trouver des moyens originaux pour communiquer malgré les barrières linguistiques ;*

*Considérant que la langue des signes française est reconnue comme une langue de France, notamment depuis la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » ;*

*Considérant que notre arrondissement abrite à la fois l'International Visual Theatre qui est, depuis 1977, un lieu unique en France, avec pour objet la promotion de la langue des signes et de la culture sourde, ainsi que la bibliothèque Louise Walser-Gaillard, qui fait partie des 5 pôles sourds du réseau parisien. La proximité de l'International Visual Theatre favorise les passerelles entre les deux établissements ;*

*Considérant que l'apprentissage de la langue des signes au centre Paris Anim' Jacques Bravo est efficient depuis ce début d'année, tous les mercredis sur inscription pour un public large de 13 ans à 99 ans ;*

**Sur proposition de Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, et Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement, le conseil d'arrondissement émet le vœu :**

- **qu'une réunion publique soit organisée avec les acteurs locaux pour informer, sensibiliser et former les adultes à la langue des signes ;**
- **que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement expérimente l'apprentissage de la langue des signes dans quelques écoles pilotes de l'arrondissement avec des formateurs certifiés et eux-mêmes locuteurs de la langue des signes française ;**
- **qu'une réunion publique soit organisée avec les acteurs locaux, pour sensibiliser aux enjeux du développement de la formation à la langue des signes française, pour renforcer l'accessibilité de nos environnements et informer de l'ensemble des dispositifs permettant de se former à Paris à la langue des signes française.**

QUESTION Q.09.2024.043 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA SITUATION DE LA CITÉ SCOLAIRE JACQUES DECOUR.

Mme Camille Vizioz-Brami indique que ce sujet relatif à la cité scolaire Jacques Decour a ponctué l'année scolaire 2023-2024 mais n'a pas été traité lors du conseil d'arrondissement du mois de septembre 2024.

Mme la Maire rétorque que ce sujet a été évoqué et indique qu'il les occupe très fortement.

Mme Camille Vizioz-Brami demande des informations à ce propos et s'il existe un échéancier.

Mme la Maire précise qu'elle n'a pas évoqué ce sujet en introduction sachant qu'il allait être abordé plus tard, et donne la parole à son Premier adjoint.

M. Sébastien Dulermo confirme que ce point a été traité lors des trois dernières séances du conseil, en mai, en juin et en septembre, ainsi que dans le cadre de la communication sur la rentrée scolaire en 2024. Il rappelle l'historique. En mai, il a été décidé par les maires d'arrondissement du 18<sup>e</sup>, du 10<sup>e</sup> et du 9<sup>e</sup>, ainsi que par la Ville de Paris, par la Région et par le rectorat, en lien avec le conseil d'administration, qu'il n'y aurait pas de recrutement de 6<sup>e</sup> au collège Decour en 2024, afin de préparer le début des travaux tant attendu en été 2025. Les enfants du 9<sup>e</sup> arrondissement, normalement sectorisés à Decour, ont fait leur rentrée en 6<sup>e</sup> à Gauguin et à Lamartine, où deux classes ont été ouvertes. En septembre 2025, il n'y aura ni classe de 6<sup>e</sup> ni classe de 5<sup>e</sup>. En outre, trois classes de 2<sup>de</sup> ont été fermées et réaffectées à Jules Ferry, Lamartine et Rabelais. En septembre 2026, il ne restera que les classes de 3<sup>e</sup> au collège, qui auront pu faire toute leur scolarité au collège Jacques Decour. Lorsque les travaux de la cité scolaire seront achevés, il y aura un nouveau collège de 3 classes par niveau, et un lycée dont la structure pédagogique n'est pas encore connue. Dans le nouvel établissement Decour, il y aura un collège et un lycée, comme prévu. Les lycéens seront déplacés dans la partie collège pendant les travaux dans la partie lycée. Une fois ceux-ci terminés, les lycéens intégreront les nouveaux locaux et les travaux dans la partie collège commenceront.

En juin 2024, M. James Chéron, vice-président à la Région, en charge de ces sujets, ainsi que Mme la Maire, le rectorat et un collaborateur de M. Patrick Bloche sont venus à la cité Decour pour expliquer ces points et installer le comité de pilotage qui sera le fil conducteur durant les travaux.

M. Sébastien Dulermo ajoute qu'une nouvelle réunion de travail vient d'avoir lieu entre M. James Chéron, M. Patrick Bloche et Mme la Maire. La Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement sera présente à chaque fois aux conseils d'administration du lycée et du collège, qui auront lieu dans les jours suivants. Avant la fin de l'année, une nouvelle réunion du comité de suivi et de pilotage se tiendra notamment pour informer le plus parfaitement possible les parents élus, y compris nouvellement élus en octobre sur la liste « Sauvez Decour », qui n'avait pas participé de fait au comité de suivi du mois de juin.

Mme la Maire ajoute qu'ils auraient aimé que cette réunion se fasse dans les quinze jours, après les vacances d'automne et les élections. Elle précise que la Ville de Paris, la Région, les administrateurs et les élus du 9<sup>e</sup> arrondissement ont besoin de se voir pour faire le point et être totalement coordonnés le jour du comité de pilotage. Mme la Maire souhaiterait que le projet avance plus vite mais indique que la réunion prévue dans la présente semaine permettra de poser définitivement les jalons.

M. Sébastien Dulermo poursuit son intervention. Du côté de la Région, les choses ont été posées très clairement par un courrier en date du 23 septembre 2024, qui a été communiqué à l'établissement et à tous les parents élus. Ce courrier acte notamment « la possibilité pour les actuels élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> de terminer leur cycle au sein de la cité scolaire Decour », ce qui était une demande forte des parents et de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement. Le courrier indique en outre que « les gros travaux pourront ainsi démarrer fin 2025 en site semi-occupé, avec des effectifs déjà réduits d'un tiers ». « Sans attendre, les sols et les murs de la demi-pension ont été repris cet été, ainsi que le sol de la cour d'honneur. Au premier trimestre 2025, les travaux de sécurisation et de sûreté du site seront lancés, de même que ceux relatifs au chauffage du CDI. Les travaux de la chapelle et du théâtre commenceront à l'été 2025. » L'engagement a été pris que « les gros travaux, le ravalement de toutes les façades et des toitures, la reprise de tous les réseaux électriques et d'évacuation des eaux pluviales, le changement des fenêtres qui ne l'ont pas encore été, la restructuration des classes, de la demi-pension et de l'administration, et la végétalisation des cours commenceront fin 2025. Par conséquent, la Région a lancé les dernières études complémentaires de maîtrise d'œuvre pour la cité Decour en juillet 2024. Fin 2025, les travaux commenceront par les façades Est et les toitures du CDI et du lycée. » M. Sébastien Dulermo cite un autre passage très intéressant pour souligner que la Région est plus que jamais mobilisée sur ce sujet. Les travaux commenceront par la partie lycée, afin de laisser à la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (DASCO) le temps de travailler sur le programme du collège sans retarder le démarrage ni ralentir le rythme de l'opération. Il est en outre indiqué qu'une somme de 480 000 euros d'études vient d'être débloquée le 27 septembre par la Région.

Mme la Maire précise que la réunion évoquée plus tôt se tiendra le 7 ou le 8 novembre. Elle espère que le comité de pilotage se réunira tout de suite après, avant les fêtes. Elle ajoute qu'il était important que la Région écrive clairement ses engagements.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.**

*Mme La Maire, suite aux différentes réunions organisées l'année passée au sujet de la rénovation de la cité scolaire du site Jacques Decour, pourriez-vous nous faire un point à date des avancements prévus pour celle-ci ?*

COMMUNICATION SUR LE BILAN 2023 DES ATTRIBUTIONS DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DANS LE 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, PAR MME VIRGINIE MERGOIL, ADJOINTE À LA MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Mme Virginie Mergoïl remercie l'équipe du Relais informations familles (RIF) dont les membres ont toujours le sourire et assurent un accueil bienveillant. Elle salue en outre Mme Milène Guigon pour la bonne tenue des commissions crèche, les élus, M. Sébastien Dulermo et M. Pierre Maurin, présents à ses côtés, les directrices et les représentants de la DFPE et de l'EPS, ainsi que la PMI. Ce sont eux qui rendent possible la tenue des réunions de cette commission, compliquée.

Mme Virginie Mergoïl procède ensuite à la communication.

En 2023, six réunions de commission ont eu lieu et 328 places ont été attribuées, contre 342 en 2022 et 397 en 2021, parmi les dix établissements municipaux et les deux établissements associatifs à gestion déléguée. Au début de la mandature, il avait été indiqué la possibilité d'attribuer une place sur deux, alors qu'il s'agit désormais d'une place sur quatre. Le nombre de demandes a augmenté, en raison du recours au télétravail. Le délai moyen d'attente est de 6 mois. L'âge moyen des enfants accueillis est de 10 mois et demi.

Mme la Maire évoque la crise des vocations et la nouvelle approche sociétale du travail, et regrette le manque de personnel pour encadrer les enfants. Elle informe que les travaux en cours dans une crèche tardent, faute de personnel, ce qui est très préoccupant.

Mme Virginie Mergoïl poursuit la présentation en évoquant les places temporaires dans la crèche de secours créée en 2014. Ces places ne sont pas examinées en commission mais permettent de dépanner les familles dans les meilleurs délais. En 2023, 13 demandes ont été faites jusqu'en août.

Avant une commission, une pré-commission sociale se réunit pour établir une liste de signalement PMI, afin d'attirer plus particulièrement l'attention de la commission sur des situations sociales, familiales ou médicales, et des situations difficiles qui doivent être soutenues. Dans les derniers mois, il s'agissait particulièrement de proposer un mode de garde aux femmes accueillies dans les centres d'hébergement d'urgence, que la Mairie du 9<sup>e</sup> a ouverts avec la DRIHL dans plusieurs lieux de l'arrondissement.

Le 9<sup>e</sup> est un arrondissement qui rajeunit et qui compte de plus en plus de jeunes couples avec enfants. L'idée est d'aider les parents. Mme Virginie Mergoïl rappelle que sa délégation comprend également l'égalité hommes-femmes, et qu'il s'agit également de rendre accessible le travail aux femmes, même si le congé de paternité d'un mois peut soulager les mères.

Si la majorité des places sont attribuées en mai, en juin ou en juillet, pour une rentrée en septembre, des commissions se tiennent tout au long de l'année, y compris en octobre, décembre et mars pour des entrées immédiates. Ces petites commissions permettent de procéder à des attributions suite à des départs, des déménagements ou des ouvertures de postes, même si cela est rare.

L'Association des maires de France (AMF) a publié un vade-mecum à l'usage de l'ensemble des villes de France sur l'attribution des places en crèche, dont la Ville de Paris. Le 9<sup>e</sup> arrondissement est bon élève et en avance, puisqu'il est fait référence à la crèche de secours.

Lors de l'été 2024, l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement a largement participé, avec la Direction de la petite enfance, à la refonte des règlements intérieurs des crèches, notamment pour généraliser dans tout Paris la crèche de secours, portée depuis 2014 par Mme la Maire. La nouveauté en 2024 est la mise en place de cotations, ce qui constituera une aide à la décision.

Lors des commissions, 10 places seulement sont attribuées dans des établissements privés. Ces berceaux sont achetés par la Ville de Paris et se trouvent principalement dans le quartier Opéra, où il n'existe pas de structure municipale. Mme Virginie Mergoïl espère voir augmenter ce nombre de places.

Mme Virginie Mergoïl évoque l'installation de nombreuses crèches privées dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, qui ont aussi des difficultés à recruter. Une nouvelle crèche a ouvert au 56 rue Condorcet, dans les anciens locaux d'Avencia. Mais une autre crèche, à proximité de la rue Marguerite de Rochechouart, n'a pas pu ouvrir faute de personnel. La crise touche ainsi toutes les structures. Les métiers de la petite enfance n'attirent pas ou peu. Ils ne sont pas mis assez en évidence. Or il s'agit des premiers éducateurs des enfants. La question n'est pas uniquement financière. Mme Virginie Mergoïl informe que 61 places sont gelées en raison de ce manque de personnel, ce qui est important.

Des berceaux sont en outre fermés pour travaux. C'est le cas à la crèche Drouot, où 77 places sont fermées jusqu'à l'été 2026. Mme Virginie Mergoïl espère que les travaux commencent. Une crèche rue de la Tour d'Auvergne, fermée pour refaire son rez-de-chaussée, devrait rouvrir en janvier 2025. Les 41 enfants qui y sont habituellement accueillis ont été répartis dans des crèches alentour, notamment rue des Martyrs et rue Turgot, mais 47 places ne sont pas encore attribuées pour des bébés. Au total, 226 places sur 723 sont gelées et fermées, soit près d'un tiers des places, ce qui est conséquent.

Mme Virginie Mergoïl évoque le guide de la petite enfance qui existe depuis 2014 et qui est régulièrement mis à jour. De plus en plus de solutions de garde sont proposées. En outre, des réunions sont organisées tous les deux mois sur tous les modes de garde.

Mme la Maire souligne la gravité de la situation. La crise du personnel s'installe. Depuis la pandémie de Covid, quatre ans auparavant, il n'est toujours pas possible de recruter. Mme la Maire note la chance pour le 9<sup>e</sup> arrondissement d'être situé à proximité des gares de l'Est, du Nord et Saint-Lazare, mais indique que la situation n'est pas du tout satisfaisante et ne répond pas aux attentes des familles.

Mme la Maire informe qu'il n'existe pas dans le 9<sup>e</sup> plus de crèches privées qu'ailleurs et confirme la crise des vocations à laquelle elles doivent aussi faire face, en sachant que ce modèle a trouvé ses limites avec le financement des entreprises. Elle recommande de mener un travail sur les modes collectifs, pour rassurer, et de consacrer des efforts sur le secteur public. Cette situation qui dure est difficile.

Mme la Maire ajoute que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement se bat pour réaliser les travaux, qui traînent, de la crèche Drouot le plus rapidement possible, en rappelant qu'il était initialement prévu une récupération des locaux en février 2026. La crèche refaite à la Tour d'Auvergne va réouvrir très prochainement, ce qui permettra de récupérer des places pour la commission de janvier.

Mme la Maire insiste sur la gravité de la situation et indique qu'il leur revient de faire pression, d'accompagner les directrices et de travailler sur l'employabilité, en trouvant des candidats, hommes ou femmes, pour exercer ces métiers. Mme la Maire rappelle le vade-mecum de l'AMF mais précise que leurs actions vont au-delà des préconisations, en évoquant les réunions en mairie sur tous les modes de garde pour aider chaque parent, la création des Poussins du Neuf au rez-de-chaussée qui accueillent des bébés toute la journée, dont les nourrices et assistantes maternelles bénéficient de formations, pour les parents qui n'ont pas accès à une crèche collective. Il s'agit en outre de la publication des critères d'attribution, de la convocation régulière de commissions pour être extrêmement agile, et de la crèche de secours, dont Mme la Maire salue la mise en place en 2014 puisqu'elle permet de soulager des familles de cinq à quinze jours le temps qu'elles trouvent un mode de garde. L'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement a une vision et une gestion très fines des places et de la vacance des places. Mme la Maire insiste sur le besoin de prendre en compte la nouvelle approche sociétale du travail, avec un recours plus important au télétravail. L'administration doit être extrêmement agile. Mme la Maire évoque l'idée de passer de cinq à quatre jours, ce qui permettrait d'augmenter le nombre de familles aidées. Une révolution des process est attendue pour essayer, dans le contexte de pénurie de personnel, de trouver les solutions pour répondre le plus parfaitement possible aux attentes des familles.

Mme Virginie Mergoïl salue la femme à qui une médaille a été remise lors de son départ à la retraite pour ses quarante ans de service dans la même crèche, où elle s'était occupée des repas et du linge, et qui en avait gros sur le cœur. Mme Virginie Mergoïl salue également Mme Axele Gordon et son adjointe restée près de dix-neuf ans dans une crèche de l'arrondissement. Ces femmes sont remplacées par d'autres, telles que la directrice de La Rochefoucauld et Mme Sandrine Couval qui était responsable de la halte-garderie rue de la Tour d'Auvergne.

Mme la Maire ajoute que les directrices aiment rester longtemps dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire espère que la situation s'améliorera en 2025. Elle évoque la revalorisation des salaires de 100 euros par l'État et de 50 euros par la Ville de Paris, même si cela n'est pas la panacée, ainsi que l'expérimentation de la semaine de quatre jours à la crèche de Dunkerque, avec Mme Nathalie Jarousseau. Un bilan sera fait pour voir si c'est une bonne chose et si cela répond aux attentes des puéricultrices. Mme la Maire souligne qu'il n'est pas possible de télétravailler dans le secteur de la garde des enfants, ce qui justifie de tout essayer pour améliorer la situation. Il s'agit de revaloriser les salaires, d'assurer des conditions de travail plus favorables, de donner l'envie de s'occuper des enfants aux plus jeunes dans les lycées et les CFA, en sachant qu'il s'agit d'un très joli métier. Mme la Maire ajoute qu'elle soutient l'idée de permettre aux jeunes retraités qui veulent continuer à travailler de le faire.

Elle évoque, en plus de la femme citée par Mme Virginie Mergoil, une puéricultrice qui a passé quarante-deux ans à Turgot, et qui souhaitait poursuivre un jour ou deux par semaine, ce que ne permet pas l'administration. Mme la Maire pointe la nécessité de travailler avec l'État et les collectivités pour trouver les moyens de fluidifier et de rendre plus facile l'employabilité, pour permettre un encadrement suffisant qui détermine l'ouverture des sections.

DÉLIBÉRATION 09.2024.107 (2024.DFPE.149) - RECONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Virginie Mergoil invite les élus à voter favorablement cette délibération qui est une simple signature de convention avec des associations qui permettent d'accueillir des enfants. Quatre établissements du 9<sup>e</sup> arrondissement sont concernés : la crèche multi-accueil située au 19 rue des Martyrs ; la Fondation Léopold Bellan ; le groupe Crescendo situé 42 rue Le Peletier et 12 rue Fromentin ; l'Udaf, structure multi-accueil située 11 bis rue Blanche.

Mme Virginie Mergoil souligne toutefois une inquiétude qui émane de ces petites associations, puisqu'en dépit de leur soutien, elles sont déficitaires depuis deux ou trois ans. L'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement les a informées que des fonds seront débloqués en 2025, mais il s'agit d'être vigilant.

Mme la Maire rappelle qu'une réunion s'était tenue à la mairie le 19 décembre 2023. Elle précise que l'Udaf, la Fondation Léopold Bellan et l'association Crescendo sont de grandes structures, solides bien que fragilisées par le contexte, ce qui justifie d'être vigilant quant à leurs besoins, pour qu'elles puissent accueillir les bébés du 9<sup>e</sup> arrondissement dans les meilleures conditions.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DFPE.149.**

DÉLIBÉRATION 09.2024.108 (2024.DSOL.97) - SUBVENTIONS (109 200 EUROS) À DOUZE ASSOCIATIONS ET CONVENTIONS POUR LEURS ACTIONS D'ACCÈS AUX DROITS ET D'INSERTION SOCIALE.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Virginie Mergoil informe qu'il s'agit de subventions pour des associations bien connues dans le 9<sup>e</sup> arrondissement (Tout Autre Chose, Mosaïques9 et Choron Jeunes), d'un montant total de 33 700 euros.

Concernant Mosaïques9, il s'agit d'un accès au droit à l'apprentissage du français avec l'inclusion numérique, et de l'accompagnement à la scolarité. Concernant Tout Autre Chose, il s'agit de l'insertion sociale et de la lutte contre les exclusions, pour 10 000 euros. Il est également prévu une subvention exceptionnelle de 14 000 euros, puisque cette association accuse une perte d'argent dans la mesure où elle n'a pas pu ouvrir le restaurant.

Mme Virginie Mergoïl précise que M. Jean-Pierre Plagnard assiste souvent aux réunions et qu'ils essaient de trouver des solutions pour que les associations puissent ne pas dépendre des subventions. Concernant Choron Jeunes, il s'agit d'une subvention de 1 500 euros pour l'accompagnement à la scolarité.

Mme Virginie Mergoïl appelle les élus à voter favorablement.

Mme la Maire la remercie et met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DSOL.97.**

DÉLIBÉRATION 09.2024.109 (2024.DAE.76) - CONVENTIONS ET SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (109 000 EUROS) EN FAVEUR DE 12 STRUCTURES DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION LE LABO DE L'ESS (2 500 EUROS).

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Virginie Mergoïl informe qu'il s'agit de faire bénéficier à l'association Tout Autre Chose d'une subvention de 5 000 euros pour défloquer un café associatif, afin de continuer d'y maintenir du lien social.

Mme Virginie Mergoïl invite les élus à voter favorablement.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAE.76.**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire remercie le public et les élus pour leur présence et salue les échanges nourris et constructifs.

Mme la Maire annonce que le prochain Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement se tiendra le 2 décembre.

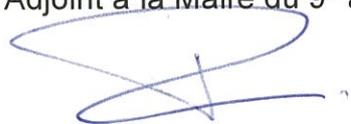
L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

La Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement



Delphine BÜRKLI

L'Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre PLAGNARD